



NATIONS UNIES
MAURITANIE



Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable de la Mauritanie

2024-2027



Contacts:

Nation Unies en Mauritanie
Ilot K 159-161 | Route de la Corniche
Nouakchott | BP 620
mauritanie.un.org | Twitter | IG | Facebook @OnuMauritanie

Remerciements

Photographes:

© Nations Unies en Mauritanie
© WFP Mauritanie
© UNICEF Mauritanie
© UNFPA Mauritanie
© UNHCR Mauritanie / Omar Doukal | Colin Delfosse

Designed by: Assad Seenharo | IG: @assad.seenharo



Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable de la Mauritanie 2024-2027

2024



NATIONS UNIES
MAURITANIE



Déclaration Conjointe



NATIONS UNIES
MAURITANIE



Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Equipe de pays des Nations Unies (UNCT) en Mauritanie s'engagent à œuvrer ensemble pour la réalisation des objectifs décrits dans le présent Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) au titre de la période 2024-2027.

Ce Cadre de Coopération 2024-2027 constitue la réponse commune des Nations Unies aux priorités nationales inscrites dans la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030 et son plan d'action 2021-2026, et exprimées lors des ateliers de formation, de consultation, de priorisation et de validation ayant eu lieu d'avril 2022 à mars 2023. Ces priorités ont été confirmées à l'occasion des différents échanges entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et les Nations Unies, notamment, lors du Dialogue Stratégique qui s'est tenu le 31 mars 2023, pendant lequel les deux parties ont conjointement validé les objectifs proposés pour la période couverte par le Cadre de Coopération.

La mise en œuvre du Cadre de Coopération 2024-2027 sera assurée à travers les documents de programme pays des différentes agences, fonds et programmes des Nations Unies, résidentes et non résidentes, opérant en Mauritanie ainsi qu'à travers le développement de programmes, projets et plans de travail annuels conjoints.

Ainsi, l'Equipe Pays des Nations Unies s'engage à accompagner la Mauritanie dans sa transformation socio-économique, l'atteinte des résultats de la SCAPP, des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2030 et renforcer la coopération qui a toujours prévalu entre le Système des Nations Unies et la République Islamique de Mauritanie.

L'équipe Pays des Nations Unies veillera également à ce que des conditions optimales soient disponibles pour l'implication et la participation de toutes les parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de du CCDD -2024-2027 à travers ses mécanismes et structures de gouvernance.

Par les signatures ci-dessous, nous, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et les membres de l'Equipe Pays des Nations Unies en Mauritanie, nous approuvons ce Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD)-2024-2027 comme base de coopération et nous nous engageons à travailler ensemble à sa mise en œuvre pour l'atteinte des résultats escomptés.



S.E.M Abdessalam Ould Mohamed Saleh

Ministre de l'Economie et du Développement Durable



S.E. Mme. Lila Pieters Yahia

Coordonnatrice Résidente des Nations Unies
en Mauritanie

Signatures



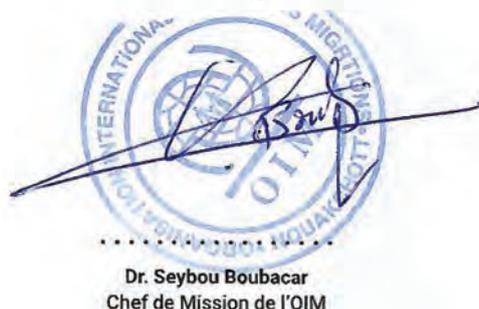
M. Alexandre Anh Tai Huynh
Représentant de la FAO



M. Laurent Meillan
Représentant de l'OHCHR



Mme. Elizabeth Eyster
Représentante du Haut-Commissariat pour le Réfugiés UNHCR



Dr. Seybou Boubacar
Chef de Mission de l'OIM

.....
Dr Halim HAMZAoui
Directeur par Intérim Bureau de l'OIT pour
l'Algérie, La Libye, Le Maroc, La Mauritanie et la Tunisie

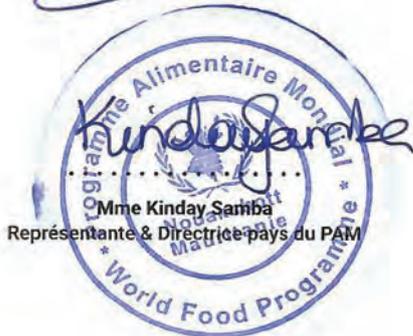


Dr. Ndiaye Faty Charlotte
Représentante de l'OMS



Dr. Moustapha Attighe
Directeur Pays de l'ONUSIDA

.....
Dr. Amado Philip de Andrés
Directeur Régional - Bureau Régional de
l'ONUSC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre



Mme Kinday Samba
Représentante & Directrice-pays du PAM



M. Mansour Ndiaye
Représentant Résident du PNUD

.....

.....

M. Eric Falt
Directeur et Représentant de l'UNESCO
pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie



.....

Dr. Nestor Pepe Azandegbe
Représentant du UNFPA a.i.



.....

M. Marc Lucet
Représentant de l'UNICEF



Résumé Exécutif

QUELQUES STATISTIQUES



Population (ANSADE)

Totale	4.370.000
Urbaine	56%
Rurale	44%



Travaille actuellement (% pop 15-49)

Total	40,7 %
Femmes	20,1 %
Hommes	61,3 %



Mortalité

Néonatale	22/ 1.000 Naissances vivantes
Infantile	41/ 1.000 Sous 5 Ans D'âge
Maternelle	424/100.000



Nutrition des enfants (% ≤ 3ET)

Taille-Age	8,6
Poids-Taille	1,0
Poids-Age	4,0



Economie (Min. Finances 2022)

PIB	10,4 MLD. USD
Croissance	5,3%
Dépenses Etat	2,64 MLD. USD



A déjà utilisé internet (%)

Femmes	36,9
Homme	43,9



Taux net de fréquentation scolaire

Primaire	56%
Secondaire	27%
Rural	11,5%
Urbain	42,5%

Située dans la région du Sahel - à la croisée du désert saharien et des steppes sahéliennes, trait d'union entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord, la République Islamique de Mauritanie est souvent présentée comme une « oasis de stabilité » dans la région du Sahel. Depuis 2019, le pays connaît un climat politique apaisé et a démontré de grandes capacités de résilience. Le Gouvernement s'est en effet engagé à renforcer l'État de droit et à mettre en place des systèmes de gouvernance inclusifs et des institutions solides qui assurent le respect des droits humains et favorisent la cohésion sociale. Cela s'est accompagné d'une croissance économique robuste touchant un taux de croissance annuel moyen de 4,1 % entre 2010 et 2019.

Cette dynamique positive est largement attribuable à une politique macroéconomique prudente, à la volonté de réformer le pays, à des investissements massifs dans les infrastructures, tels que la construction des ports de Tanit et de N'Diago, la ligne haute tension Nouakchott-Nouadhibou et le nouvel aéroport de Nouakchott. Avec plus de 4,5 millions d'habitants, l'une des plus grandes réserves de gaz naturel (4,7 milliards de pieds cubes par habitant en 2022), une longue façade maritime, plus de 30 millions de têtes de bétail et la biodiversité marine parmi les plus riches au monde, la Mauritanie dispose d'un potentiel d'énergies renouvelables presque inégalé.

Malgré ce potentiel de développement, la Mauritanie reste exposée à des difficultés sécuritaires, humanitaires et environnementales. Le pays a dû contrer les effets économiques et sociaux des crises globales tels que la pandémie de Covid-19 et la guerre Russo-Ukrainienne. La situation sécuritaire de la région sahélienne s'est détériorée en 2023 avec la crise au Soudan, le départ de MINUSMA du Mali, le coup d'État au Niger, et la crise du G5 Sahel.

L'économie est peu diversifiée et structurellement volatile du fait de sa forte dépendance aux secteurs extractifs et à la pêche. La population est confrontée à des privations et difficultés en raison notamment d'une faible intégration des femmes dans les sphères sociopolitiques et économiques entraînant une augmentation du taux de pauvreté multidimensionnelle ; d'un accès insuffisant aux mécanismes de financement et d'assurance ; d'un faible niveau de qualification de la main-d'œuvre et d'une inadéquation avec les besoins du marché du travail; de faibles opportunités d'emploi durable conjuguées à des mécanismes de protection sociale insuffisants. La gouvernance publique reste un défi en termes d'efficacité, de responsabilité et de qualité des services fournis, malgré des progrès ces

dernières années. En outre, il s'agit d'un des pays les plus vulnérables au changement climatique, avec un Indice de Risque Climatique de 63 en 2021, ce qui limite la disponibilité des ressources naturelles du pays et creuse encore plus les difficultés auxquelles font face les communautés.

Globalement, la Mauritanie a parcouru moins des deux tiers du chemin vers la réalisation des ODD et son succès reste tributaire de multiples risques : l'instabilité politique dans la sous-région du Sahel ; les conflits transfrontaliers et communautaires ; les effets du changement climatique et la survenance de catastrophes naturelles.

La vision de ce succès est inscrite dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030, qui présente un pays où « les populations, en particulier les plus vulnérables et marginalisées – y inclus les jeunes, les filles et les femmes – vivent dans un environnement respectueux des droits humains, de cohésion sociale, d'équité, de résilience et bénéficient des fruits d'une croissance économique inclusive et durable ».

Pour parvenir à cette vision, le Gouvernement a fait appel à sa population, spécialement aux femmes et aux jeunes mauritaniens, et a réuni le système des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers, la société civile autour de trois priorités stratégiques : i) la croissance inclusive et durable ; ii) le capital humain et les services sociaux de base ; iii) la gouvernance.

Le présent Cadre de Coopération pour le développement durable 2024-2027 articule la contribution que les Nations Unies apporteront vers l'atteinte de ces trois priorités, selon une approche centrée sur :

- (i) le principe de ne laisser personne de côté, particulièrement en faveur des femmes et des jeunes ;
- (ii) une stratégie de durabilité grâce à son alignement sur les priorités nationales de la SCAPP mais aussi grâce au renforcement de capacités adaptées aux besoins des institutions et communautés ;
- (iii) le Nexus humanitaire-développement-paix visant la résilience des communautés et des systèmes grâce à la mise en place de projets communs et l'actualisation de l'Analyse commune du pays ;
- (iv) le focus sur des zones géographiques d'intervention prioritaires – « de convergence » - afin de cibler les priorités les plus urgentes mais aussi d'adopter une approche intégrée qui sera reproduite dans d'autres régions du pays ;
- (v) des actions ciblées sur la lutte contre les inégalités et particulièrement les inégalités de genre pour répondre aux défis du développement et de la sécurité, y compris la sécurité alimentaire et celle liée aux conflits;

(vi) la prévention de l'exploitation et l'abus sexuel (PEAS).

De ces priorités stratégiques ancrées sur une approche intégrée découlent quatre effets:

Priorité stratégique 1

Effet 1 : « D'ici 2027, la population en Mauritanie, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, bénéficient et participent activement à un processus national de développement durable, plus diversifié, plus résilient aux chocs économiques et environnementaux favorisant la réduction des inégalités ».

Priorité stratégique 2 :

Effet 2 : « D'ici 2027, la population en Mauritanie, particulièrement les populations vulnérables, accèdent aux services de base de qualité inclusifs et durables ».

Effet 3 : « D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie ».

Priorité stratégique 3

Effet 4 : « D'ici 2027, la population en Mauritanie, particulièrement les plus vulnérables, jouit pleinement de ses droits dans un cadre sûr, paisible et respectueux de l'environnement ».

Le Cadre de coopération sera mis en œuvre sur la base d'une gouvernance conjointe entre le Gouvernement et le SNU grâce à des partenariats avec les parties prenantes nationales, locales, régionales et transfrontalières et sous l'autorité du comité de pilotage conjoint. L'Équipe Pays des Nations Unies travaillera à la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et international, sur la base des besoins identifiés et quantifiés.

Il apportera également une attention particulière à la collecte des données pour déterminer avec précision les activités qui seront mises en œuvre mais aussi pour créer des synergies indispensables pour traiter les défis multidimensionnels auxquels fait face la Mauritanie et ainsi renforcer la résilience et la cohésion sociale.

Le système de suivi et d'évaluation du Cadre sera mis en œuvre selon un principe de collaboration par des groupes de résultats, afin de garantir la collecte des données sur la durée du cadre de résultats, l'adaptation des activités selon les évolutions constatées sur le terrain, la redevabilité du SNU et des parties prenantes.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Changements Visés



Effet 1

D'ici 2027, la population en Mauritanie, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, bénéficie et participe activement à un processus national de développement durable, plus diversifié, plus résilient aux chocs économiques et environnementaux favorisant la réduction des inégalités.

Effet 2

D'ici 2027, la population en Mauritanie, particulièrement les populations vulnérables, accèdent aux services de base de qualité, inclusifs et durables.



Effet 3

D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie.

Effet 4

D'ici 2027 la population en Mauritanie, particulièrement les plus vulnérables, jouit pleinement de ses droits, dans un cadre sûr, paisible et respectueux de l'environnement.



NATIONS UNIES
MAURITANIE



Table des Matières

.....

Déclaration Conjointe	5
Signatures	6
Résumé exécutif	7
Effets	11
Chapitre 1	
Progrès accomplis par le Pays vers la réalisation de l'Agenda 2030	14
Situation géographique, administrative et politique	14
Situation économique	14
Situation sociale et développement humain	16
Risques & Vulnérabilités	18
Progrès accomplis vers la réalisation des ODD	20
Les groupes de personnes les plus laissés pour compte	21
Chapitre 2	
Appui du Système des Nations Unies	24
Processus d'établissement des priorités du SNU et principes directeurs du Cadre de Coopération	24
Nexus	26
Zones de convergence	28
Accélérateur Genre	30
Prévention de l'exploitation et des abus sexuels	32
Théorie du Changement	35
Priorités Stratégiques	36
Priorité stratégique 1: Croissance inclusive et durable	37
Priorité stratégique 2: Capital humain et services sociaux de base	42
Priorité stratégique 3: Gouvernance	48
Chapitre 3	
Plan de mise en œuvre du Cadre de coopération	54
Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques	54
Gouvernance du Cadre de Coopération 2024-2027	57
Structure pour la gestion du Cadre de Coopération au sein des Nations Unies	58
Chapitre 4	
Dispositions en matière de suivi-évaluation	60
Annexe 1: Matrice des résultats	
Priorité stratégique 1: Croissance inclusive et durable	62
Priorité stratégique 2: Capital humain et services sociaux de base	68
Priorité stratégique 3: Gouvernance	78
Annexe 2: Cadre budgétaire	86
Annexe 3: Annexe juridique	93
Annexe 4: Politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT)	96
Annexe 5: Liste des Acronymes	98



Chapitre 1

Progrès accomplis par le Pays vers la réalisation de l'Agenda 2030

1.1 Situation géographique, administrative et politique

La République Islamique de Mauritanie est un Etat de l'Afrique de l'Ouest, limitée à l'ouest par l'Océan Atlantique avec une façade maritime d'environ 700 km, au sud par le Fleuve Sénégal, à l'est et au sud-est par le Mali, au nord par l'Algérie et au nord-ouest par le Sahara occidental. Elle est par excellence le pays le plus aride du Sahel et désertique à plus de 75%, avec une superficie de 1.030.700 km¹.

La Mauritanie est divisée en 13 régions regroupant 12 wilayas, auxquelles s'ajoutent trois autres wilayas formant la capitale, Nouakchott. Chaque Wilaya est elle-même subdivisée en départements ou Moughataa (63 au total), divisés en 238 communes.

En 2023, la Mauritanie compte une population estimée à 4,5 millions d'habitants (selon les projections de l'ANSADE), dont 45% résident en zone rurale.

La population est majoritairement jeune, avec 61% de la population âgée de moins de 25 ans. Les femmes représentent 50,5% de la population et les plus de 65 ans 4%.

Au niveau politique, la situation est caractérisée par un climat politique apaisé. Le Gouvernement s'est engagé à renforcer l'État de droit et à mettre en place des systèmes de gouvernance inclusifs et des institutions solides qui assurent le respect des droits humains et favorisent la cohésion sociale. En 2023, les 13 et 27 mai, ont eu lieu des élections législatives pour l'élection des 176 membres de l'Assemblée nationale ainsi que des élections municipales et régionales pour élire les conseillers municipaux régionaux. Ces élections se sont déroulées dans un climat paisible aboutissant à la victoire de la majorité présidentielle.

1.2 Situation économique

Au cours de la dernière décennie, l'économie mauritanienne a connu une croissance robuste, caractérisée par un taux de croissance annuel moyen de 4,1 % entre 2010 et 2019. Cette dynamique positive est largement attribuable à des réformes structurelles clés et à des investissements massifs dans les infrastructures, tels que la construction des ports de Tanit et de N'Diago, la ligne haute tension Nouakchott-Nouadhibou, et le nouvel aéroport de Nouakchott.

Cependant, la crise de la Covid-19 a interrompu en 2020 ce processus de croissance et a révélé la vulnérabilité économique du pays aux chocs externes, dont le taux de croissance a chuté à -0,4 % en 2020.

Par la suite, l'économie mauritanienne a renoué avec la croissance passant de 0,7% en 2021 à 6,4% en 2022 selon les dernières estimations du Ministère des Finances², tirée essentiellement par le secteur secondaire dont la croissance réelle a marqué 10,8% contre 8,2% en 2021. Le secteur primaire aurait enregistré lui aussi une croissance réelle de 7,5% contre une contraction de 3,8% en 2021.

Les réserves officielles de change ont atteint 2,3 milliards USD à fin décembre 2021 grâce, entre autres, à la monétisation de l'or acheté auprès des orpailleurs. La couverture en nombre de mois d'importations prospectives hors industries extractives représente fin 2021, 7,3 mois d'importations contre 6,7 en 2020.

Ces performances ont permis au pays d'opérer un tournant dans la maîtrise des déficits budgétaires, de restructurer et réduire la dette publique (passant de 93,3 % du PIB en 2015 à 57,9% en 2018, et 48,4% en 2022) et d'accroître sa marge de manœuvre pour afficher des perspectives économiques ambitieuses et inscrire le pays sur une trajectoire dynamique de transformation économique.

Néanmoins, la Mauritanie, à l'instar des autres pays en développement, fait actuellement face à des défis économiques. En effet, la Mauritanie a souffert en 2022 des tensions sur les chaînes d'approvisionnement du fait de la guerre Russo-ukrainienne. Cette situation a conduit à l'envolée des prix de base. La tendance à l'accumulation de réserves de change a donc été renversée pour se stabiliser, respectivement en 2022 et 2023, à 1,6 milliard de dollars et 1,5 milliard de dollars, soit 5,1 mois d'importations. L'inflation moyenne annuelle mesurée par l'indice des prix à la consommation (INPC) est passé de 3,6 % en 2021 à 9,5 % à la fin de 2022. Elle s'est réduite ensuite à 8,2% en août 2023, et devrait atteindre progressivement 4,5 % en 2024 grâce à la baisse des cours mondiaux des matières premières et à la politique monétaire restrictive menée par la Banque Centrale de Mauritanie (BCM).

Si, globalement, la croissance de ces dernières années a été soutenue malgré la confluence de chocs externes, la question de la prospérité partagée demeure persistante et constitue un défi majeur pour les politiques publiques de développement.

La réduction de la pauvreté monétaire, des inégalités, et leur impact sur l'amélioration du bien-être de la

population ont été limités. Les disparités régionales en termes d'accès aux opportunités, d'infrastructures et de services demeurent. A titre d'exemple, le niveau de pauvreté multidimensionnelle dans le Guidimakha touche le 90% de la population³.

Ceci provient en partie du fait que les activités extractives sont très faiblement intégrées à l'économie dans son ensemble.

Malgré tout, les perspectives économiques à moyen-terme sont favorables bien que sujettes à risques. En effet, en dépit d'un ralentissement anticipé à 4,8% en 2023, le Fonds Monétaire International (FMI) table sur des taux de croissance à la hausse jusqu'en 2025, se situant à plus de 5%. Cette croissance sera tirée par le secteur extractif à travers l'augmentation des cours de l'or et les premières recettes liées à l'exportation du gaz (champ Grand Tortue Ahmeyim) à partir de 2024 et la mise en place de réformes structurelles. D'autres projets, de production d'hydrogène (Nour et Aman), ou d'uranium (Tiris Uranium Project) offrent également des perspectives économiques favorables à plus long terme. Toutefois, la sécheresse, la volatilité des cours mondiaux ou la qualité du climat des affaires restent autant de facteurs de risque qui pourraient compromettre cette croissance.



¹ Fonds Monétaire International, Rapport N° 23/73, janvier 2023

² Ministère des Finances de la République Islamique de Mauritanie, Rapport Economique et Financier 2023

³ ANSADE, « Pauvreté Multidimensionnelle en Mauritanie », novembre 2022



1.3 Situation sociale et développement humain

La Mauritanie est classée parmi les pays à faible indice de développement humain (IDH), affichant un score de 0,556 en 2021, ce qui la place au 158ème rang sur 191⁴. Le taux de pauvreté au niveau national est de 28,20%, avec 12,8% vivant dans une extrême pauvreté, et nombreux défis démographiques et sanitaires entraînent des conséquences négatives sur le développement social et économique du pays.

Il est également clair que les fruits du développement économique ne pourront pas être perceptibles si le pays n'évolue pas favorablement vers une maîtrise de sa transition démographique. A cet égard, le dividende démographique est inscrit dans la SCAPP comme un chantier prioritaire en vue de l'atteinte des ODD.

La population mauritanienne est confrontée à des difficultés systémiques : faible intégration et autonomisation des femmes dans les sphères sociopolitiques et économiques, entraînant une augmentation des taux de pauvreté multidimensionnelle ; accès insuffisant aux mécanismes de financement et d'assurance ; faible niveau de qualification de la main-d'œuvre ; inadéquation avec les besoins du marché du travail ; et faibles opportunités d'emploi durable. Le chômage des jeunes est estimé à 14% dans la tranche

d'âge des 15-24 ans, et le sous-emploi à 31%⁵. Plus de deux tiers (70,6%) de la population hors de la main d'œuvre est composée des femmes, et seulement 28.2% des femmes participent effectivement à la main d'œuvre⁶. Près de six personnes sur dix (56,9%)⁷ vivent en dessous du seuil de pauvreté multidimensionnelle. Les enfants constituent le groupe d'âge le plus pauvre, avec une incidence de pauvreté monétaire de 31% et multidimensionnelle estimée à 61,9%. Trente-six pour cent des jeunes de 14 à 19 ans et 44% pour cent des 20-24 ans sont non scolarisés et sans emploi ni formation (NEET). D'importantes disparités demeurent entre milieux urbain et rural, riches et pauvres et entre les régions.

Par ailleurs, la Mauritanie abrite 112 021⁸ réfugiés et demandeurs d'asile, provenant principalement du Mali, dont 51% sont des femmes et 55% ont moins de 17 ans. Cette population devrait significativement augmenter d'ici peu en raison de la situation politique du Mali et du départ de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) au 31 décembre 2023. Le pays sert également de lieu d'accueil pour les 105.264 migrants estimés à Nouakchott et respectivement 15.032, 2.830 et 775 à Nouadhibou, Chami et Sélibabi , et de transit pour la migration à destination de l'Europe et au Maghreb. La présence de cette population a un impact direct sur le système social, renforçant encore ses défis.

⁴ Office National de la Statistique, « Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie », 2017

⁷ Enquête démographique et de santé de la Mauritanie (EDSM) 2019-2021

⁸ HCR Mauritanie, octobre 2023

⁴ "PNUD, « Temps incertains, vies bouleversées », Rapport sur le développement humain 2021/2022"

⁵ OIT, 2020

Ainsi, malgré les progrès réalisés ces dernières années, la gouvernance du secteur social public reste un défi en termes d'accès, d'efficacité, de responsabilité et de qualité des services fournis.

Le secteur éducatif primaire montre des améliorations dans l'accès, qui est d'ailleurs presque paritaire (taux net de fréquentation scolaire de 55% chez les garçons et de 58% chez les filles en 2021 contre 45,9% et 42,4% respectivement en 2001)⁹. Dans l'ensemble seulement 56% des enfants de 6 à 11 ans sont scolarisés en primaire¹⁰ et ce taux diminue à 46,5 % en milieu rural. 13% des enfants sont scolarisés dans le système traditionnel (enseignement coranique). Moins de 1 % des élèves inscrits en première année du primaire ont fréquenté le préscolaire l'année précédente, et 26% des élèves inscrits en première année avaient dépassé l'âge officiel requis pour y entrer.

La situation dans le secondaire est également préoccupante : dans le premier cycle, 32% des filles et des garçons sont en effet en dehors du système éducatif. Au deuxième cycle du secondaire, ce chiffre grimpe à 80,7% pour les filles et 73,6 % pour les garçons. Seule une faible proportion des enfants en quatrième année du primaire atteint le minimum requis d'acquisition de connaissances, avec 12 % en français, 34 % en mathématiques et 50 % en arabe¹¹. Ce faible niveau d'acquisition a pour origine un grand nombre d'abandons scolaires. En effet, plus de deux femmes sur trois (67,4%) n'ont aucun niveau d'instruction contre 32,6% chez les hommes¹².

Sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le pays enregistre un déficit vivrier avec une production céréalière couvrant seulement 30% de la demande nationale ce qui entraîne le recours à des importations régionales et internationales pour combler le déficit. Les disponibilités de vivres ne sont généralement pas un problème, mais les marchés sont vulnérables face aux fluctuations des prix mondiaux.

Selon les données du Cadre Harmonisé (CH) du mois de mars 2023, la population affectée par l'insécurité alimentaire est estimée à 472,275 personnes soit 13,3% de la population analysée. L'enquête nutritionnelle SMART de 2021 montre un taux de malnutrition aiguë globale (MAG) de 11,1% et un taux de malnutrition aiguë sévère (MAS) de 1,9%.

La Mauritanie est également caractérisée par des chocs climatiques de plus en plus fréquents et sévères tels que les sécheresses. Ces chocs réduisent fortement les possibilités de production agricole et d'élevage des communautés et, par conséquent, affectent négativement leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

⁹ Enquête démographique et de santé de la Mauritanie (EDSM) 2019-2021 et 2000-2001

¹⁰ Taux net de fréquentation scolaire (EDSM) 2019-2021

¹¹ Cellule nationale d'évaluation. Dernière évaluation des acquis des élèves en quatrième année du primaire, 2021

¹² Office National de la Statistique, « Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie » 2017

Face à cette situation, un dispositif national de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles (DCAN) a été mis en place en avril 2021. Ce dispositif qui renforce le système d'alerte précoce existant et répond aux orientations de la SCAPP constitue un jalon important vers l'établissement d'un système national de protection sociale adaptatif.

Dans le domaine de la santé, des avancées sont notées malgré des défis persistants liés aux ressources humaines et à la couverture médicale. La pandémie de COVID-19 a exacerbé ces problèmes et a augmenté les violences basées sur le genre (VBG), notamment envers les femmes et les personnes handicapées, tandis que les violences telles que les mariages forcés et les mutilations génitales féminines (MGF) ont également augmenté – du fait notamment de l'isolement, du confinement et des couvre-feux.

Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont élevés et se situent respectivement à 33% et à 41%¹³. Ces taux atteignent 37% et 47% en milieu rural. Le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans stagne à une moyenne de 25 % depuis 20 ans. Seul un enfant de 6 à 23 mois sur cinq reçoit une alimentation suffisamment diversifiée¹⁴.

Quant à la mortalité maternelle, elle constitue l'une des plus élevée en Afrique avec 424 décès pour 100 000 naissances vivantes enregistrées. En moyenne, deux femmes meurent par jour en donnant la vie. La prévalence des moyens de contraception modernes reste faible (12,8% en 2019). Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont élevés 31,1% en 2019 contre 33,7% en 2015).

De plus, les femmes ont une faible participation à la vie publique et aux activités économiques et sont souvent victimes de stéréotypes liés au genre. A la suite des élections législatives de mai 2023, seulement une femme a réussi à accéder au poste de présidente du conseil régional sur 13, et seules deux femmes ont été élues maires parmi les 238 communes du pays. Au niveau exécutif, 5 femmes sont ministres contre 26 hommes ministres. En ce qui concerne la main d'œuvre, il existe un déséquilibre important entre hommes (63,8%) et femmes (30,8%). Les femmes sont actives dans le secteur informel, et plus particulièrement dans les activités de commerce, transformation agroalimentaire et confection et couture¹⁵.

Les mutilations génitales féminines touchent 41% des filles de 0 à 14 ans et 62% des femmes de 15 à 49 ans. 16% des filles âgées de 20 à 24 sont mariées avant 15 ans et 37% avant 18 ans¹⁶. Parmi les femmes de 15 à 49 ans qui sont mariées, 19% ont subi des violences au cours de leur vie, tandis que 11,6% des adolescentes mariées ont subi des violences physiques et 3% des violences sexuelles.

¹³ Enquête démographique et de santé de la Mauritanie (EDSM) 2019-2021

¹⁴ Rapport 2022 de l'ANSADE sur la santé et la pauvreté

¹⁵ UNICEF, « Analyse rapide de genre – Mauritanie », 2020

Par ailleurs, 37% des enfants de 5 à 17 ans sont astreints au travail des enfants. Parmi eux, 26,3% effectuent des travaux dangereux. Un total de 80% déclare avoir subi une mesure de discipline violente de la part d'un parent ou d'un tuteur. La proportion d'enfants de 0 à 5 ans enregistré à la naissance a baissé, passant de 65% en 2015 à 44,85% en 2020¹⁷.

En 2020, la couverture des services sociaux essentiels était de 72% pour l'approvisionnement en eau potable et 50% pour l'assainissement¹⁸. Seuls 39% de la population disposent d'une installation de lavage, et 31% pratiquent encore la défécation à l'air libre (58% en milieu rural).

En 2022, le gouvernement a alloué 17% du budget de l'État à l'éducation, dont 90% pour les dépenses courantes¹⁹. Le budget de la protection sociale a triplé entre 2019 et 2022 pour atteindre 15% du budget de l'État, et le budget de la santé est resté entre 4 et 6% depuis 2010.

Si la SCAPP intègre la dimension sociale et développement humain comme des priorités, la Mauritanie fait face à des défis prégnants qui perdurent.

1.4 Risques & Vulnérabilités

Malgré des avancées significatives, du fait notamment du potentiel économique du pays, les défis politiques, géopolitiques et sécuritaires, économiques, sociaux et humanitaires demeurent importants en Mauritanie. Les risques liés au changement climatique et à l'instabilité de la région du Sahel accroissent, plus particulièrement, la fragilité du pays.

En effet, la Mauritanie est extrêmement vulnérable aux effets du changement climatique, avec un indice de risque climatique de 63 en 2021²⁰. Durant la période 2000 à 2021, la Mauritanie est le troisième pays d'Afrique subsaharienne à avoir subi le plus fort impact humain dû à des événements extrêmes liés au climat, après la Somalie et l'Eswatini (Banque Mondiale, 2023). Elle subit des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et d'une intensité grandissante (sécheresses, inondations, feux de brousse et les chaleurs extrêmes²¹).

Ces catastrophes annihilent les efforts de développement et accroissent la pauvreté déjà

structurelle²². En effet, les aléas liés au changement climatique et leurs conséquences sur les ressources naturelles, la forte variabilité climatique et la poussée de la désertification sont considérés comme l'un des principaux facteurs de vulnérabilité de la Mauritanie qui impacteraient significativement et progressivement les moyens d'existence des populations vivant de l'économie agropastorale. L'alternance de ces phénomènes climatiques extrêmes entraîne la dégradation des sols et écosystèmes, l'assèchement des plans d'eau de surface, le tarissement des puits et forages, et la destruction des petits ouvrages d'hydraulique agricole. Dans les régions rurales, les défis d'accès à l'eau et la réduction des terres arables déjà si faibles²³ et de leur qualité affecte les moyens d'existence de communautés dépendant de l'élevage et de l'agriculture pluviale. Ces effets ont un impact significatif sur les activités rurales notamment la transhumance et l'agriculture qui contribuent à 17% du PIB de la Mauritanie et fournissent des moyens de subsistance à 62% de sa population.

Avec plus de 4,5 millions d'habitants, la deuxième plus grande réserve de gaz naturel au monde (4,7 milliards de pieds cubes par habitant en 2022), l'une des plus longues frontières côtières d'Afrique, plus de 30 millions de têtes de bétail et la biodiversité marine la plus riche au monde, la Mauritanie dispose d'un potentiel d'énergie renouvelable presque inégalé que le changement climatique ne cesse d'aggraver.

¹⁶ Enquête démographique de santé de la Mauritanie, 2020

¹⁷ UNICEF, « Le mariage des enfants en Afrique de l'Ouest et Centrale », New York, 2022

¹⁸ Rapport 2020 du programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP)

¹⁹ Ministère des Finances, Loi de Finances 2019, 2020, 2021 et 2022

²⁰ Germanwatch, « Rapport sur les risques climatiques globaux », 2021

²¹ Selon l'indice mondial des risques climatiques de 2021, la Mauritanie occupe le 58ème rang des pays les plus exposés aux risques du changement climatique avec la 44ème position en matière de décès par 100 000 habitants

²² A cet effet, les inondations, dont la récurrence est en moyenne une fois tous les deux ans causent plus des pertes et dommages dans l'économie du pays et favorise l'affaiblissement du socle de résilience des communautés. Les pertes annuelles moyennes estimées par ce risque hydrométéorologique s'élèvent à 17,4 millions de dollars US par an (environ 0,25 % du PIB). En outre, le pays est confronté à une probabilité annuelle de retour de 1 sur 100 ans de subir des dommages supérieurs à 355 millions de dollars US en raison des inondations (5,2 % du PIB de 2017)

²³ Seulement 0,5 % de terres arables sur tout le territoire de la Mauritanie

Impacts du changement climatique sur le capital naturel par secteur

Secteur	Impacts
Foresterie et autres affectations des terres	Désertification et dégradation des terres et des écosystèmes
	Ensablement des infrastructures, des villes, et des zones humides
	Erosion
	Déforestation (46.000 ha/an)
	Perte de la biodiversité
Ressources naturelles	Désertification
	Dégradation des terres, des forêts et des parcours
	Disparition de la faune sauvage/Biodiversité
	Assèchement des zones humides
Elevage	Surpatureges et réduction des espaces pastoraux
	Baisse de la productivité pastorale
	Dégradation de la santé animale
	Baisse des revenus des pasteurs/Exode rural
Eau & Assainissement	Dégradation des ressources en eau (qualité et quantité)
	Baisse du niveau piézométrique
	Dérèglement du régime des oueds
	Inondations
	Dégradation des systèmes d'assainissement
	Problèmes d'accès à l'eau potable

Source : Ministère de l'Environnement et du développement durable (2021)

Malgré ces tendances actuelles déjà lourdes, les projections climatiques dans les années à venir indiquent un avenir encore plus incertain. En effet, aussi bien le rapport GIEC 2022 que le cadre du CCDD Sahel²⁴ indiquent que la température moyenne en Mauritanie continuera à augmenter progressivement. D'ici la fin du siècle, cette augmentation, par rapport à la température moyenne de 1995-2014 pourrait atteindre +5,1 °C et aurait des effets négatifs importants sur la productivité globale, la santé humaine et la biodiversité. L'augmentation des températures pourrait encore accélérer la désertification et éroder le sol, réduisant ainsi sa capacité d'infiltration et augmentant le risque d'inondation. Globalement, le profil de risques de la Mauritanie réalisé par la plateforme INFORM pour l'année 2020 confirme l'exposition élevé, avec un index en matière d'exposition physique aux inondations (7.5), aux sécheresses (9.2), aux épidémies (5.2) au risque de conflits (5.0).

La Contribution Déterminée Nationale (CDN 2021-2030) de la Mauritanie estime les besoins en financement cumulés pour la lutte contre le changement climatique à 47,52 milliards USD en 2020, soit l'équivalent d'environ 4,75 milliards USD par an. Parmi ceux-ci, les coûts d'atténuation représentent 72,1 % avec 34,26 milliards USD, et ceux d'adaptation 22,4 %, soit 10,63 milliards USD.

La gestion et surtout la réduction des risques de catastrophes apparaît donc essentielle pour le pays. En effet, faisant suite à la ratification du cadre International de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes (2015-2030), le Gouvernement a mis en place un dispositif d'amélioration de son cadre institutionnel, légal et programmatique pour articuler sa politique nationale de réduction des risques de catastrophes (RRC) au dispositif international.

A cet effet, pour améliorer la gouvernance du risque (Priorité 2 du Cadre de Sendai), le Gouvernement Mauritanien a organisé sa coordination intersectorielle à travers trois paliers :

- Au niveau interministériel : C'est un organe consultatif qui définit les orientations stratégiques en matière de RRC. Il a pour mission principale de suivre et d'analyser les informations relatives aux situations de catastrophes et de prendre les décisions concernant la mobilisation et l'utilisation des moyens.
- La cellule permanente de coordination et de suivi est le bras technique du premier palier : c'est un organe qui a pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques du premier palier.
- Les cellules régionales sont au niveau décentralisé et sont chargées de mettre en œuvre des orientations stratégiques à l'échelle territoriale et sont présidées par le Waly ou gouverneur de région).

Toutefois, de nombreux progrès demeurent à mettre en place eu égard aux effets multidimensionnels décrits ci-dessus en matière de réduction des risques de catastrophes.

Quant à la situation sécuritaire de la région du Sahel, elle constitue également un risque élevé pour la stabilité du pays. Membre de l'Alliance Sahel, de Coalition pour le Sahel et partie intégrante de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS), la Mauritanie, n'a connu aucun incident lié au terrorisme depuis 2011.

Les Nations Unies ont par ailleurs mis en place le Plan de Soutien à la Mise en œuvre de la Stratégie Intégrée pour le Sahel (PSNUS) qui vise à améliorer la coordination et à renforcer la collaboration de tous les partenaires de la région, y compris les institutions nationales et régionales, les organisations bilatérales et multilatérales, le secteur privé et les organisations de la société civile, pour œuvrer à l'opérationnalisation et à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur le Sahel. Le Plan met l'accent sur la coopération transfrontalière et régionale pour promouvoir la complémentarité et la convergence entre les 10 pays

concernés (Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sénégal) et parmi les entités des Nations Unies dans l'intensification des efforts visant à accélérer la prospérité partagée et une paix durable dans la région, ainsi que les synergies d'activités, de partenariats et d'innovations, et de mobiliser l'expertise et les ressources financières.

Toutefois, si la situation sécuritaire au Mali et dans le reste du Sahel a connu des périodes d'accalmies, les préoccupations liées à l'instabilité politique de la région accroissent, d'une part, les risques de propagation de l'insécurité dans le pays et, d'autre part, les potentiels impacts socio-économiques néfastes, particulièrement au niveau des régions frontalières de la Mauritanie avec les pays voisins du Sahel. En effet, l'instabilité grandissante dans le Sahel, y compris la prolifération de groupes armés non-étatiques dont des groupes terroristes, constitue un facteur de risque résiduel pour la pérennisation de la paix en Mauritanie. La détérioration sécuritaire au Mali reste une préoccupation majeure pour la stabilité et la sécurité aux frontières. Par ailleurs, les coups d'Etat enregistrés au Mali, au Burkina Faso et récemment au Niger et les reconfigurations dans les efforts de lutte contre l'extrémisme violent dans la zone sont autant de facteurs qui compliquent et fragilisent davantage la sécurité dans le Sahel.

Cette situation risque enfin d'augmenter les afflux de populations, notamment les réfugiés et retournés Mauritaniens, dont le nombre a significativement augmenté depuis la fin de l'année 2022, ce qui entraîne des conflits de divers ordres : augmentation des risques de conflits communautaires, notamment pour les ressources naturelles ; risques de pics de violence et de terrorisme. Enfin, la présence des réfugiés nécessite également une prise en charge humanitaire importante, ceux-ci représentant plus de 100 000 personnes, en majorité provenant du Mali sur le territoire mauritanien.

1.5. Progrès accomplis vers la réalisation des ODD

Le suivi des progrès des ODD suit les normes et la méthodologie de la Division Statistique des Nations Unies²⁵.

Les données récentes indiquent que la Mauritanie a parcouru moins des 2/3 du chemin vers la réalisation des ODD et sa performance la place à 133^{ème} place des 166 pays classés²⁶. La trajectoire actuelle révèle que 20% des cibles sont susceptibles d'être atteintes, 57% des cibles ont connu un progrès limité et 23% des cibles se sont détériorées.

²⁵ UNDESA, Division Statistique (UNSD), base de données globales sur les indicateurs des ODD

²⁶ Sachs, J.D., Lafortune, G., Fuller, G., Drumm, E. (2023). Implementing the SDG Stimulus. Sustainable Development Report 2023. Paris: SDSN, Dublin: Dublin University Press, 2023. 10.25546/102924

²⁴ "World Bank Group. 2022. Région du G5 Sahel : Rapport National sur le Climat et le Développement. CCDR Series. © Washington, DC: World Bank. <http://hdl.handle.net/10986/37620> License: CC BY 3.0 IGO."

1.6 Les groupes de personnes les plus laissés pour compte

L'Analyse Commune de Pays en a recensé près de sept catégories. On peut mentionner:

Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté (12,8 % de la population mauritanienne et les 24% vivant dans la pauvreté monétaire et multidimensionnelle),

- i. Les indigents, même si leur nombre n'est pas connu,
- ii. Les personnes vivant avec un handicap, estimées à 0,95 % de la population mauritanienne en 2013, soit environ 33 920 individus,
- iii. Les personnes souffrant de certaines maladies rares,
- iv. Les personnes les plus vulnérables comme les plus de 65 ans (5,6 % de la population en 2013) dépendant majoritairement de la solidarité familiale et les agriculteurs, les travailleurs du secteur informel, dont une grande partie de migrants, non assurés contre les risques liés aux accidents de travail, d'invalidité et surtout de vieillesse,
- v. Les femmes, dont la part dans la population active est évaluée à 50,06%, mais qui sont confrontées à de nombreuses inégalités de genre les excluant dans de nombreuses instances de décision. Les femmes sont victimes de discriminations salariales et vivent beaucoup plus dans la précarité que les hommes du fait de leur sur-représentativité dans le secteur informel,
- vi. Les populations vivant dans des habitats précaires autour des agglomérations urbaines, sans accès aux services de base comme l'eau potable, l'électricité et l'assainissement. Dans ces catégories, les populations mobiles (migrants, réfugiés, transhumants, etc...) sont particulièrement impactées par des facteurs de vulnérabilité spécifiques à leur situation.

DEFIS IDENTIFIÉS

Défis de croissance inclusive, emplois décents et inclusivité et durabilité de la croissance économique

- Travail décent et durable surtout pour les jeunes et les femmes.
- Meilleure productivité agricole du secteur rural.
- Diversification des bases productives.
- Gestion durable des ressources naturelles.
- Engagement et développement du secteur privé dans le monde rural et dans le cadre du Nexus humanitaire-développement-paix.
- Capacités de résilience des institutions et des communautés face aux effets du changement climatique.

Défis de capital humain, accès aux services sociaux de base et inclusion sociale

- Relèvement du niveau de formation académique et de formation professionnelle répondant aux défis de modernisation du pays.
- Réduction de la vulnérabilité multidimensionnelle.
- Meilleur accès aux services sociaux à tous et de qualité.
- Accès à la couverture sanitaire universelle à plus des population.
- Protection sociale plus inclusive.

Défis de cohésion sociale, gouvernance inclusive

- Renforcement de l'Etat de droit.
- Efficacité du système judiciaire et accessible pour les populations les plus vulnérables.
- Système de lutte contre la corruption plus efficace.
- Prévention et lutte contre l'extrémisme violent.
- Introduction de la dimension Cohésion sociale et Paix dans les programmes de réponses socio-économiques.
- Plus de protection des droits humains, lutte contre les VBG.

Défis liés à la coordination, la mise en œuvre et le suivi des ODD

- Système de coordination et de pilotage stratégique des ODD impliquant toutes les parties prenantes (institutions publiques, secteur privé, OSC, PTF et SNU).
- Détermination des coûts des ODD et analyse approfondie des instruments de financement des ODD basés sur l'appréciation des marges budgétaires actuelles et potentielles de l'Etat ainsi que sur l'investigation des autres sources de financement à mobiliser.
- Prévisibilité financière pour la mise en œuvre des ODD se matérialisant par une inadéquation entre les politiques sectorielles et les choix budgétaires.
- Intégration systématique du genre malgré les importantes avancées en termes de volonté politique.





NATIONS UNIES
MAURITANIE





Chapitre 2

Appui du Système des Nations Unies

2.1 Processus d'établissement des priorités du SNU et principes directeurs du Cadre de Coopération

Vision

« Renforcer les mécanismes de gouvernance, le capital humain et la participation, en particulier des femmes et des jeunes, en vue de promouvoir la cohésion sociale, l'équité, la résilience faces aux crises et aux chocs climatiques et la croissance économique inclusive et durable »

Dans le cadre de la réforme des Nations Unies adoptée en 2018, le Système des Nations Unies a la mission de soutenir les pays dans la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030, sous le leadership de la Coordonnatrice Résidente, plus haute représentante des Nations Unies dans le pays, et la participation active des agences, fonds et programmes réunis au sein de l'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT).

Le nouveau Cadre de Coopération 2024-2027 est le fruit d'un processus itératif et de consultations avec le Gouvernement et les partenaires techniques et

financiers, le secteur privé, la société civile, les communautés, y compris les femmes et les jeunes. Ce processus, inclusif et multisectoriel, a permis de constituer l'offre des Nations Unies vis-à-vis des défis et priorités de développement conjointement identifiés lors de l'atelier de priorisation stratégique mené en septembre 2022.

Priorisation

Les domaines qui sont ressortis de l'Analyse Commune de Pays montrent que les populations, en particulier les plus vulnérables et marginalisées, sont notamment impactées par :

- Une croissance insuffisante, irrégulière, peu inclusive et partiellement durable ;
- Un capital humain insuffisamment préparé et peu résilient ;
- Des insuffisances liées à certaines dimensions de la gouvernance qui limitent la capacité des populations à participer pleinement au développement politique, économique et social du pays.

En réponse à ces défis, le Cadre de Coopération identifie 3 axes prioritaires et 4 effets pour la réalisation des changements attendus.

A travers les 4 effets, les Nations Unies s'engagent à être

un vecteur d'innovation et de transformation dans les actions clés, tels que le renforcement des capacités, l'appui au développement d'un capital humain performant et efficace et le renforcement des mécanismes de gouvernance et de contrôle citoyen pour accélérer la transformation socio-économique, digitale, durable et inclusive et accroître la résilience des populations tels qu'envisagés dans la SCAPP.

Approche

MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PAYS

« Sous le leadership de la Coordinatrice Résidente, ensemble, l'Equipe-pays s'engage pour une collaboration cohérente, transparente, transformative et durable, dans le respect des objectifs communs définis de façon collégiale »

En interne, le SNU s'emploiera à concentrer ses efforts sur:

1. Les interventions multisectorielles à fort impact, en priorisant les ayants-droits et les populations les plus vulnérables.
2. L'amélioration de la coordination et la cohérence dans la mobilisation de ressources.
3. La mise en place des mécanismes et outils de suivi-évaluation pertinents et efficaces.

L'approche d'intervention adoptée reposera sur les principes programmatiques et opérationnels suivants:

- Nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP).
- Ne laisser personne de côté.
- Réflexion stratégique et programmation conjointe.
- Réduction des coûts de transaction.
- Prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuels (PEAS).
- Contribution au renforcement des systèmes nationaux et régionaux.
- Appui à la décentralisation basée sur des méthodes participatives et l'engagement communautaire.
- Engagement et développement du secteur privé.
- Prévention et adaptation des systèmes nationaux et locaux pour répondre aux urgences.
- Approche coordonnée basée sur les accélérateurs de résultats.

Durabilité

La stratégie de durabilité adoptée dans le présent Cadre de Coopération repose sur son alignement, sur les priorités du Gouvernement et sur la SCAPP 2016-2030,

sur les cibles nationales des ODD ainsi que sur la mise en œuvre d'une approche participative impliquant toutes les parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets.

La stratégie de durabilité est fondée aussi sur les théories du changement élaborées en partenariat avec le Gouvernement permettant au SNU de bien préciser ses engagements à moyen et long terme dans la perspective des objectifs de l'agenda 2030.

Elle reposera également sur une appropriation nationale forte à travers le renforcement des capacités à trois niveaux:

- Le renforcement des capacités des individus, à travers l'amélioration de la connaissance de leurs droits et devoirs pour mieux se défendre et prendre leurs responsabilités dans la participation et la gestion citoyenne des affaires publiques.
- Le renforcement des capacités institutionnelles pour des politiques publiques plus efficaces, notamment dans les secteurs ciblés par le Cadre de Coopération 2024-2027.
- La prise en compte du principe fédérateur des ODD « Ne laisser personne de côté » comme cadre d'analyse et levier d'action pour cibler les groupes vulnérables.

L'appropriation de ces résultats par toutes les parties prenantes permettront aux différents acteurs d'être mieux avertis pour faire face aux problèmes de développement, de sécurité et de paix grâce aux actions de renforcement des capacités et d'amélioration de leur cadre de vie.

Les activités de renforcement de capacités et du savoir-faire des agents publics amélioreront la qualité des services tandis que la pratique de leurs droits par les populations et leur participation à la gestion de la chose publique renforceront la responsabilité et la redevabilité à tous les niveaux. La formation des jeunes et des femmes et le soutien au développement de leurs activités, le développement des chaînes de valeurs, notamment dans le secteur de l'environnement et la promotion d'une économie verte, permettront des transformations économiques majeures et durables.

En effet, la Mauritanie a rejoint l'initiative « Action Climatique pour l'Emploi » de l'ONU en juin 2022, ce qui porte à 49 la coalition des pays qui se sont engagés à soutenir une transition écologique juste et à valider son Plan d'action national pour une transition juste, créant des emplois verts et décents en novembre 2022.

Les changements de perceptions et de pratiques - basés sur des données statistiques - induits conduiront à des transformations cognitives, institutionnelles et sociétales de nature à impacter de manière durable le bien-être quotidien des populations et à favoriser l'inclusion des groupes à risque susceptibles d'être laissés de côté.

Schématisation de la mise en œuvre du Nexus HDP



L'application pratique du Nexus HDP à travers le Cadre de Coopération 2024-2027

La mise en œuvre du Nexus HDP se fait à travers les piliers ci-après :

- L'actualisation annuelle de l'Analyse Commune du Pays;
- L'articulation des projets conjoints humanitaire-développement-paix à travers les effets du Cadre de Coopération;
- Les zones de convergence, leurs visions et plan d'action.

L'actualisation annuelle de l'Analyse Commune du Pays (CCA)

Dans le contexte de la Mauritanie, l'actualisation de l'Analyse Commune du Pays doit permettre de prendre en compte les derniers résultats du cadre harmonisé sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les nouvelles données sur les mouvements de populations (réfugiés

et retournés) et les changements intervenus dans le climat de paix ou d'absence de paix dans le pays. La prise en compte régulière des éléments humanitaires dans l'Analyse Commune du Pays permet de maintenir la cohésion entre les agences humanitaires et de développement autour du cadre de coopération. Cette démarche met le système des Nations Unies dans les meilleures dispositions pour articuler les projets conjoints humanitaires-développement-paix pour les zones de convergence.

L'articulation des projets conjoints Humanitaire-Développement-Paix

En partant de la situation de référence humanitaire-développement-paix indiquée dans l'Analyse Commune du Pays, les agences articulent des propositions de projets à soumettre aux donateurs. Ces projets combinent les activités à court terme à caractère humanitaire, les activités de développement à moyen ou long terme et des initiatives de consolidation de la paix nécessaires dans le contexte du Sahel.

Zones de convergence

La logique de convergence repose essentiellement sur la coordination multisectorielle au niveau local, en particulier lors des phases de diagnostic, de planification, de mise en œuvre et de suivi, afin d'assurer la mutualisation des efforts, l'harmonisation des outils et la synchronisation des activités.

Adopté lors du développement du CPDD 2018-2023, le principe de « zones de convergence²⁷ », ce principe a été pris en compte (de manière non-contraignante) dans le ciblage géographique des programmes afin de saisir les opportunités que peut offrir l'action concertée et coordonnée des agences du SNU et de leurs partenaires au sein des zones d'intérêt commun.

L'identification des « zones de convergence en milieu rural et urbain défavorisé » s'est effectuée:

- i. sur la base d'analyses et d'indicateurs reflétant les principales vulnérabilités prises en compte dans le ciblage des interventions du CPDD, et;
- ii. sur la base de critères complémentaires dits « d'opportunités » tels que la continuité d'interventions existantes ou planifiées, la présence de partenaires dans la zone et l'existence de programmes innovants.

L'évaluation finale du CPDD 2018-2023 a fait ressortir que « la stratégie des zones de convergence a été une opportunité majeure pour mutualiser des efforts des agences sur des thématiques spécifiques en vue de faciliter la mobilisation des ressources, maximiser la visibilité du CPDD, encourager l'adhésion et l'intérêt de l'État, renforcer les capacités des partenaires de mise en œuvre à travers la cocréation des interventions et optimiser l'impact.

Pour ces raisons, l'Equipe-Pays des Nations Unies en Mauritanie, en concertation avec le Gouvernement a fait le choix de maintenir les zones de convergence du Hodh Chargui, du Guidimakha et de Dar Naïm (Commune de Nouakchott) pour le cycle 2024 – 2027, et ce afin de maximiser leur potentiel. Chacune de ces zones disposera d'un document de vision stratégique et d'un plan d'action pour le cycle facilitant ainsi l'opérationnalisation de l'approche conjointe sur ces territoires.

En travaillant dans une zone de convergence, il sera ainsi plus facile de suivre et de mesurer les progrès réalisés, ce qui permet d'ajuster rapidement les approches si nécessaire. La zone de convergence pourra ainsi servir de modèle de démonstration pour d'autres Wilayas. Les résultats qui seront atteints peuvent attirer davantage

d'attention et de ressources, ce qui peut renforcer leur impact et leur durabilité. Au besoin, d'autres zones de convergence pourront être identifiées conjointement lors des revues régulières du Cadre de coopération.

Cependant, des efforts permanents doivent être déployés au niveau de la coordination et des agences pour optimiser le potentiel du concept de zones de convergence qui reste encore fragile et exposé au virus des zones de concentration et de coprésence des Agences, fonds et programmes à cause de la tendance au repli identitaire. La convergence nécessite une vision holistique pour produire des effets. Il ne s'agit pas d'une simple coprésence des programmes mais d'une intégration thématique, avec une harmonisation des outils, des sites d'intervention et des groupes cibles. A cet égard, l'évaluation a aussi relevé les limites de cette approche qui a connu un démarrage tardif, avec notamment le développement d'une vision/offre programmatique quasiment en fin de cycle.

Cette approche s'inscrit en cohérence avec les orientations du Gouvernement visant la formulation et la mise en œuvre de SCRAPP au niveau régional et s'inspire des leçons apprises par les différentes agences en Mauritanie et dans d'autres pays de la sous-région.



²⁷ Le principe est fondé sur la recherche de synergies à travers la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'interventions existantes ou planifiées tirant profit des avantages comparatifs et de la complémentarité des différentes agences, fonds et programmes sur un territoire donné.





Accélérateur Genre

Lors de sa retraite annuelle à Nouakchott en mars 2023, l'Equipe Pays des Nations Unies s'est accordé sur un accélérateur visant à atteindre des résultats stratégiques transformateurs en matière de genre. Le caractère catalytique du genre pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODDs) en Mauritanie et la nécessité de développer une initiative d'accélération transversale impliquant le SNU ont été retenus.

De ce fait, le SNU répond à trois constats importants:

1. Le genre constitue une question centrale qui devrait faire l'objet d'une attention particulière au sein des NU en Mauritanie;
2. La thématique est considérée comme prioritaire par le Gouvernement mauritanien, et l'appui des NU pour le suivi de l'ODD 5 sur l'égalité du Genre est crucial;
3. Le Cadre de Coopération dédie l'Effet 3³⁰ au Genre, et cette initiative conjointe constituerait la manière la plus holistique et efficiente de le mettre en œuvre.

³⁰ « D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie ».

Cet accélérateur répond aussi aux observations et recommandations formulées en mars 2023 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW) dans son troisième cycle et à la mise en œuvre des recommandations faites à la Mauritanie dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU), réalisé en 2021.

Ainsi, le SNU s'engage à soutenir les priorités nationales de développement pour produire des effets mesurables et significatifs. L'Equipe Pays des Nations Unies a ainsi trouvé un consensus sur l'accélérateur suivant : "Autonomisation des femmes et des filles" formulé sur trois axes qui correspondent aux trois axes du Cadre de Coopération:

1. Contribution à l'autonomisation et à la participation des femmes et des filles dans la gouvernance (gouvernance);
2. Contribution à l'autonomisation économique des femmes et des filles (croissance inclusive et durable);
3. Renforcement des mécanismes de protection sociale en faveur des femmes et des filles en situation de vulnérabilité (capital humain et services sociaux de base).



L'accélérateur se focalisera en priorité sur les interventions dans les zones de convergence du Système des Nations Unies, à savoir Dar Naim, le Guidimakha et le Hodh Chargui – étant entendu que d'intervention pourront être identifiées selon les besoins.

En ce qui concerne la gouvernance, l'accélérateur vise à augmenter la participation et la représentation des femmes dans les instances de prise de décision et à contribuer au renforcement des institutions, notamment par rapport au traitement des violences basées sur le genre.

Sur le plan économique, il prévoit d'assurer une meilleure insertion professionnelle des femmes et des jeunes filles, de renforcer leur employabilité, le développement des compétences et leur accès aux services financiers, opportunités et ressources, et de contribuer au développement de l'entrepreneuriat féminin.

Enfin, sur l'aspect social, l'accélérateur contribuera à renforcer la résilience des femmes et des jeunes filles aux chocs climatiques et la prise en compte de la dimension genre dans les services de protection sociale, à favoriser l'accès des femmes et des jeunes filles aux services de santé et d'hygiène et à soutenir le développement de programmes de filets sociaux pour favoriser l'accès et le maintien des filles à l'école.



Prévention de l'exploitation et des abus sexuels

Les agences des Nations Unies en Mauritanie contribuent à une grande variété d'interventions au bénéfice de populations diverses, y compris des personnes dans des situations de grande vulnérabilité.

La prévention de l'exploitation et l'abus sexuel (PEAS) en s'acquittant des obligations énoncées dans le présent cadre de coopération reste, en conséquence, une grande préoccupation et un des principaux engagements du SNU et du Gouvernement de la Mauritanie.

L'équipe pays des Nations unies en Mauritanie s'attache tout particulièrement à donner la priorité aux droits des victimes et à créer un environnement dans lequel l'exploitation et les abus sexuels (EAS) n'ont pas lieu. L'équipe pays des Nations unies et ses partenaires mettront en œuvre tous les moyens appropriés pour assurer une protection efficace de la population locale, en particulier des femmes et des enfants, contre l'exploitation et les abus sexuels.

Cet engagement se traduit également par l'inclusion de la thématique PEAS dans les discussions mensuelles de l'Equipe pays, ainsi que par des réunions trimestrielles du groupe technique PEAS, présidé par un Représentant d'agence et constituée par des points focaux de chaque agence.

Le groupe technique assure le suivi du Plan d'action PEAS du SNU, qui est revu chaque année et qui inclut, parmi d'autres objectifs, le renforcement des connaissances, collaboration, et évaluation des partenaires de mise en œuvre, des formations de mise à jour pour le personnel des Nations Unies, et le développement des éléments de communication et sensibilisation pour les communautés et le personnel des Nations Unies.





NATIONS UNIES
MAURITANIE





NATIONS UNIES
MAURITANIE



2.2 Théorie du Changement

VISION

Les populations, en particulier les plus vulnérables et marginalisées – y inclus les jeunes, les filles et les femmes – vivent dans un environnement respectueux des droits humains, de cohésion sociale, d'équité, de résilience, et bénéficient des fruits d'une croissance économique inclusive et durable.



Alignement



SCAPP 2016-2030 et son 2^{ème} Plan d'Action



Agenda 2063 de l'Union Africaine



Agenda 2030 pour les ODD



UNISS

Le Cadre de Coopération 2024-2027 prend également compte les recommandations de l'Examen Périodique Universel, le Bilan commun de pays des Nations Unies mis à jour en 2022, ainsi que l'évaluation du Cadre de Partenariat pour le Développement Durable 2018-2023, qui a été menée en 2022.

Conditions

- Stabilité socio-économique, politique et sécuritaire ;
- Volonté politique et engagement des partenaires ;
- Inclusion et engagement des communautés ;
- Disponibilité et mobilisation des ressources humaines et financières ;
- Respect de l'approche fondée sur les droits humains.
- Capacités nationales d'absorption et de gestion des ressources financières.

Risques

- Instabilité liée à la situation sécuritaire dans la sous-région du Sahel ;
- Insuffisance des investissements dans le renforcement des infrastructures physiques dans les secteurs économiques et sociaux ;
- Insuffisance des investissements pour le renforcement des capacités des ressources humaines, y inclus l'éducation des jeunes et des adolescentes ;
- Augmentation des risques sanitaires, y compris les pandémies et les maladies non transmissibles ;
- Défiance des populations à l'égard de l'utilisation des services sociaux de base ;
- Baisse des niveaux de l'aide publique au développement ou de l'aide humanitaire ;
- Augmentation des besoins humanitaires à la suite de crises, y compris celles liées à conflits et au changement climatique.

2.3 Priorités Stratégiques

Priorité stratégique 1 **CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE**



Effet 1:

D'ici 2027, la population en Mauritanie, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, bénéficient et participent activement à un processus national de développement durable, plus diversifié, plus résilient aux chocs économiques et environnementaux favorisant la réduction des inégalités.

Priorité stratégique 2 **CAPITAL HUMAIN ET SERVICES SOCIAUX DE BASE**



Effet 2:

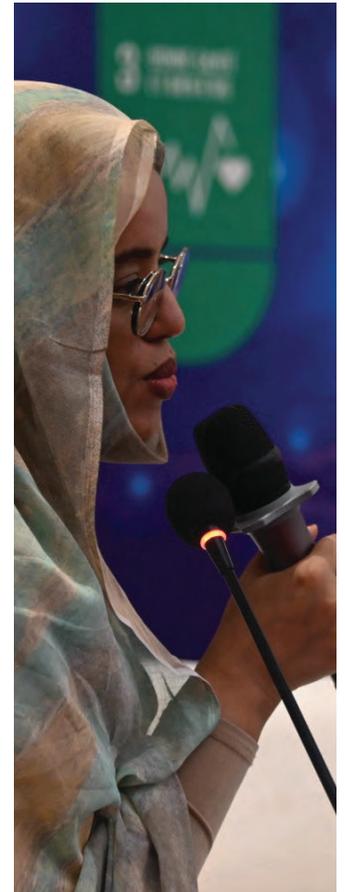
D'ici 2027, la population en Mauritanie, particulièrement les populations vulnérables, accèdent aux services de base de qualité, inclusifs et durables.



Effet 3:

D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie.

Priorité stratégique 3 **GOVERNANCE**



Effet 4:

D'ici 2027 la population en Mauritanie, particulièrement les plus vulnérables, jouit pleinement de ses droits, dans un cadre sûr, paisible et respectueux de l'environnement.

Priorité Stratégique 1

Croissance inclusive et durable

Effet 1 : D'ici 2027, la population en Mauritanie, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, bénéficient et participent activement à un processus national de développement durable, plus diversifié, plus résilient aux chocs économiques et environnementaux favorisant la réduction des inégalités.

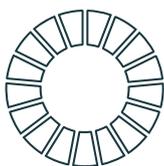
Principaux groupes vulnérables ciblés

- Population rurale
- Femmes
- Jeunes
- Personnes vivant avec un handicap
- Personnes analphabètes
- Migrants et réfugiés

Alignement



SCAPP
Levier Stratégique 1
Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive



Agenda 2030
ODD : 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16

Définie comme élément moteur de sa stratégie nationale, le Gouvernement par cette priorité stratégique vise la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive à travers la mise en place des conditions nécessaires pour des transformations structurelles de l'économie et de la société.

L'approche prend également en compte les conclusions de l'Analyse Commune du Pays 2021 et des principes programmatiques des Nations Unies invitant entre autres à ne laisser personne de côté.

Le SNU s'engage à appuyer le Gouvernement dans l'établissement d'un environnement propice à une création durable de richesse basée sur les potentialités du pays utilisant aux mieux le capital productif de la nation et dont les fruits de la croissance sont redistribués par des canaux adéquats au sein de la population en particulier auprès des plus vulnérables.

Le SNU Mauritanie définit son appui au Gouvernement autour de la théorie suivante.



Théorie du changement

Les populations, en particulier les plus vulnérables et marginalisées, sont actrices et bénéficiaires d'une croissance économique soutenue et équitable, respectueuse de l'environnement, résiliente aux chocs multidimensionnels, générant des emplois productifs durables ainsi que des revenus et moyens de subsistance accrus.

Si les institutions publiques nationales créent les conditions pour le développement de filières économiques inclusives et durables et créatrices d'emplois décents;

Si le secteur privé interne et externe saisit les opportunités d'affaires assurant un développement des chaînes de valeur dans les secteurs porteurs prioritaires de la SCAPP et liées aux ODD;

Si les différentes catégories de la population en particulier les plus vulnérables et marginalisées ont un accès accru aux ressources productives, aux opportunités économiques et à la protection sociale favorisant leur employabilité, autonomisation économique et jouissance des services de base;

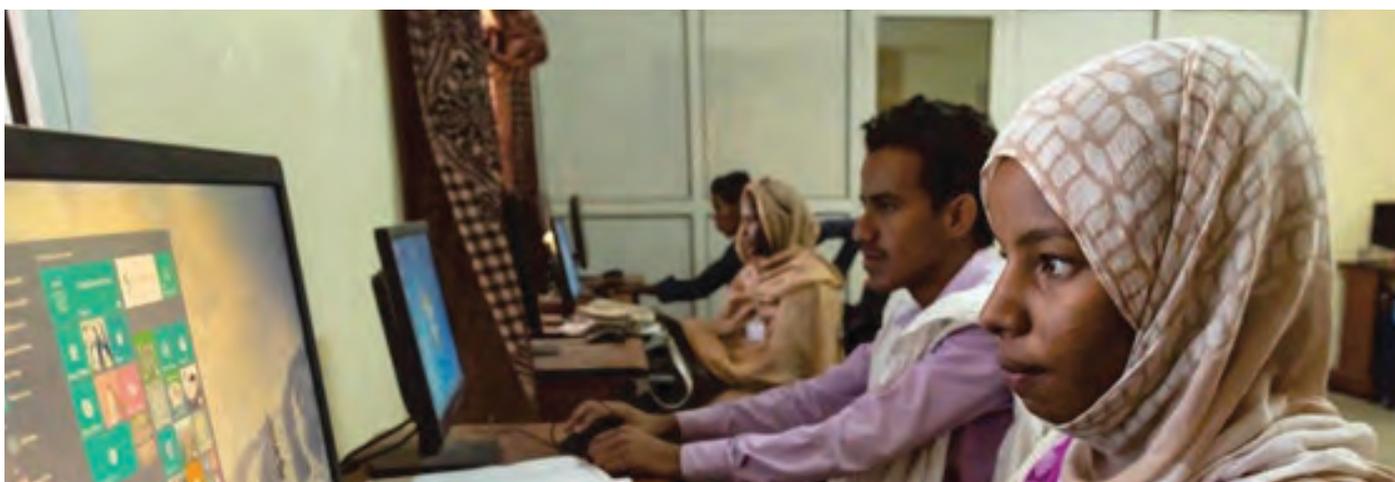
Si les populations, en particulier les plus exposées ou vulnérables aux chocs économiques et environnementaux disposent de mécanismes adéquats pour anticiper, prévenir, se protéger et répondre aux risques multidimensionnels auxquels elles font face;

Hypothèses

- Une politique de promotion et de facilitation des investissements encourageant la création d'entreprises ;
- Une politique de promotion d'emplois décents, en particulier au profit des groupes vulnérables (jeunes filles, jeunes garçons, femmes et personnes vivant avec handicap issus du milieu rural et urbain, etc.) ;
- Des mesures en place pour faire face aux risques sociopolitiques, sécuritaires et environnementaux ;
- Volonté d'engagement des autorités centrales, décentralisées/déconcentrées, et des communautés;
- Politiques incitatives pour l'implication du secteur privé dans les secteurs porteurs ;
- Développement des filières économiques innovantes créatrices de richesse ;
- Environnement adéquat pour des partenariats public-privé.

Risques

- Poussées inflationnistes des produits alimentaires dues au contexte politique international;
- Conséquences du changement climatique;
- Instabilité économique (inflation, dévaluation, décroissance, etc.);
- Faible implication du secteur privé;
- Calamités et catastrophes naturelles;
- Migration des jeunes.



Contribution des Nations Unies

Le SNU propose d'intervenir aux côtés du Gouvernement pour que, d'une part, les plans stratégiques et les politiques publiques soient centrés sur les ODD afin de réduire la pauvreté, et, d'autre part, pour que l'économie mette les ressources du pays au service d'un développement socio-économique durable et inclusif. Plus précisément, le SNU veillera, tout d'abord, à :

- L'élaboration des documents stratégiques et des politiques visant à ce que l'atteinte des ODD soit au centre des préoccupations du Gouvernement et des acteurs clés intervenant en Mauritanie. En effet, une vision centrée sur les ODD permettra au SNU de promouvoir un modèle de développement inclusif et durable qui prend en compte et protège les plus vulnérables, qui favorise l'obtention d'un emploi et d'une vie décente, qui assure la gestion équitable et durable des ressources nationales, l'accès à des services de santé et d'éducation de qualité et qui inclut les apprentissages des réponses apportées aux chocs multiples, y compris le changement climatique, les catastrophes et les conflits.
- La mise en place de programmes de financement et d'accompagnement ciblant les femmes entrepreneures, afin de favoriser la création et la croissance d'entreprises dirigées par des femmes et encourager l'entreprenariat féminin et leur accès au financement.
- La participation à la réduction du chômage et de la pauvreté. Pour cela, le SNU accompagnera l'amélioration du climat des affaires, de l'accès au capital et de l'accès aux marchés pour renforcer les initiatives privées, y compris celles des femmes et des jeunes. Ces actions passeront par un appui global apporté aux institutions mais aussi au secteur privé et plus généralement aux acteurs et actrices afin de promouvoir l'économie locale, le développement de filières économiques inclusives et durables et l'accès aux marchés.
- La mise en place et le renforcement de la protection sociale pour assurer la durabilité, des prestations adéquates, l'accès et l'inclusion des plus vulnérables et leur adaptabilité face aux chocs. Un accent particulier sera également apporté à la protection des plus vulnérables par la mise en œuvre de politiques publiques prenant en compte ces populations mais aussi par le soutien que le SNU apportera à la collecte et l'analyse de données statistiques officielles. En ce sens, les actions menées par le SNU viseront à ce qu'une approche de la protection sociale basée sur les droits, qui accompagne chaque individu dans son parcours de vie et sensible aux chocs, soit articulée et sa mise en œuvre renforcée. Cette approche de la protection sociale permettra également au SNU d'accompagner les institutions dans la modernisation des mécanismes et services de prévention, d'identification précoce, de prise en

charge et de suivi des violences et des vulnérabilités sociales sur la base d'une démarche intégrée, inclusive, participative et innovante.

- Le renforcement des capacités des institutions nationales, la société civile et les communautés pour favoriser l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique, le développement d'une croissance verte et la mobilisation des ressources naturelles de manière durable en Mauritanie. Le SNU s'attachera à promouvoir, en premier lieu, l'adaptation au changement climatique en dotant le pays des capacités et des ressources globales nécessaires pour atténuer les pressions exercées par les facteurs de fragilité dus aux effets du changement climatique. Il veillera également à mettre l'accent sur la gestion des ressources naturelles, plus particulièrement la gestion de l'eau, sa disponibilité, son utilisation avec un accent particulier mis sur les femmes et leur rôle dans la gestion de l'eau. En deuxième lieu, le SNU participera à l'instauration de pratiques durables du changement climatique afin de promouvoir l'agriculture intelligente, l'utilisation inclusive et durable des terres et l'élevage résilient au climat, en faveur de l'amélioration des moyens de subsistance des communautés mais aussi en faveur de la réduction des risques de conflits. En troisième lieu, le développement d'une croissance verte permettra de promouvoir les emplois liés à la protection de l'environnement, tels que la reforestation, la gestion
- Le renforcement des capacités des institutions nationales, la société civile et les communautés pour favoriser l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique, le développement d'une croissance verte et la mobilisation des ressources naturelles de manière durable en Mauritanie. Le SNU s'attachera à promouvoir, en premier lieu, l'adaptation au changement climatique en dotant le pays des capacités et des ressources globales nécessaires pour atténuer les pressions exercées par les facteurs de fragilité dus aux effets du changement climatique. Il veillera également à mettre l'accent sur la gestion des ressources naturelles, plus particulièrement la gestion de l'eau, sa disponibilité, son utilisation avec un accent particulier mis sur les femmes et leur rôle dans la gestion de l'eau. En deuxième lieu, le SNU participera à l'instauration de pratiques durables du changement climatique afin de promouvoir l'agriculture intelligente, l'utilisation inclusive et durable des terres et l'élevage résilient au climat, en faveur de l'amélioration des moyens de subsistance des communautés mais aussi en faveur de la réduction des risques de conflits. En troisième lieu, le développement d'une croissance verte permettra de promouvoir les emplois liés à la protection de l'environnement, tels que la reforestation, la gestion

des déchets, ou les énergies renouvelables. Ainsi, en favorisant une croissance durable et verte, le SNU apporte une réponse sur le long terme aux risques de fragilité et de vulnérabilité des populations.

- Le SNU soutiendra, à cet égard, la mise à jour de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes pour qu'elle soit conforme au cadre de Sendai et cohérente avec l'Accord de Paris et l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il s'agira de prévenir et gérer les risques de catastrophes notamment par la mise en place d'un système national d'alerte précoce, d'adopter/mettre en place des plans de prévention, de réviser la législation relative à la réduction des risques de catastrophes – en partenariat avec la Banque Mondiale - ou encore de construire des infrastructures renforçant la prévention et la gestion des risques comme les pare-feux pour lutter contre les incendies de forêts.

Partenariats

Pour y parvenir, le SNU renforcera la collaboration et le partenariat avec les institutions et structures gouvernementales de niveau central et décentralisé en charge des questions relatives à la croissance inclusive, verte et créatrice d'emplois décents. Le SNU accompagnera des entités du secteur privé, notamment les entreprises, les organisations patronales et leurs associations membres et des interlocuteurs privés dans les dialogues multi acteurs et dans la collaboration avec le Gouvernement. Le SNU associera plus significativement les centres de recherche et les universités publiques et privées dans l'accompagnement de l'Etat en matière d'études et analyses, notamment sur les secteurs porteurs, de prospective et de génération de données et évidences. Le SNU impliquera les organisations de la société civile actives sur les questions de croissance inclusive, verte et d'emplois décents dans la collaboration avec le Gouvernement. Les organisations syndicales seront des partenaires privilégiés en matière de promotion du dialogue social nécessaire à la création d'un environnement apaisé favorable aux investissements durables et la création de richesse. Au niveau rural, le SNU travaillera avec les organisations communautaires de base (OCB), surtout les organisations paysannes, les coopératives maraîchères de femmes, les coopératives agricoles et pastorales d'hommes, les GIE (Groupements d'Intérêt Economique), les associations et structures (mutuelles, institutions de microfinance, banque, ...) d'épargne et de crédit, afin de participer aux initiatives visant la promotion de la finance inclusive, verte et de l'emploi décent au niveau local. Les dialogues et interactions avec les PTF actifs sur la thématique permettra de favoriser les synergies, la mise à l'échelle et la durabilité des initiatives.

En ce qui concerne la réduction des risques de catastrophes et plus généralement les questions environnementales, le SNU travaillera en étroite

collaboration avec le Ministère de l'environnement qui est d'ailleurs le point focal du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes mais aussi avec les Ministères de la Santé et de l'Education afin de prendre en compte les aspects éducatifs et sanitaires de ces questions pour la mise en œuvre de ses interventions.

Principales entités ciblées

Les principales entités et groupes cibles sont les suivants:

- Structures publiques et du secteur privé;
- Entreprises du secteur public et privé;
- Organisations syndicales et patronales;
- Ecoles d'enseignement technique et de formation professionnelle (EETFP);
- Petits producteurs (jeunes, femmes et hommes) et exploitants familiaux;
- Structures publiques en charge de la certification des produits locaux;
- Universités et centres de recherche.





NATIONS UNIES
MAURITANIE



Priorité stratégique 2

Capital humain et services sociaux de base

Effet 2 : D'ici 2027, la population en Mauritanie, particulièrement les populations vulnérables, accèdent aux services de base de qualité inclusifs et durables.

Effet 3 : D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie.

Principaux groupes vulnérables ciblés

- Femmes
- Filles
- Jeunes
- Personnes vivant avec un handicap
- Groupes ruraux marginalisés
- Migrants et réfugiés

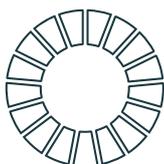
Alignement



SCAPP

Levier Stratégique 2

Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base



Agenda 2030

ODD : 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 16, 17

Le SNU s'engage à appuyer le Gouvernement en vue d'une meilleure réduction des disparités dans la fourniture des services sociaux de base et de la création des conditions pour une réponse plus inclusive, adaptée aux besoins des populations vulnérables en particulier les femmes, les filles, les enfants et les jeunes.

Ces efforts concourent à l'atteinte des priorités du pilier stratégique 2 de la SCAPP "Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base", particulièrement renforcer l'accès aux services essentiels et promouvoir le développement d'un capital humain à même de contribuer efficacement à la croissance économique du pays et à contribuer à la prospérité partagée.

L'appui du SNU est structuré autour de deux effets qui visent à permettre aux personnes vulnérables et marginalisées d'utiliser activement les services sociaux de base et de participer à leur diffusion et à l'amélioration de la couverture de ces services dans leurs communautés et en dehors, et concourent à une autonomisation de la femme et de la jeune fille et la réduction des inégalités socioculturelles fondées sur des normes sociales.



EFFET 2 : D'ici 2027, la population en Mauritanie, particulièrement les populations vulnérables, accèdent aux services de base de qualité, inclusifs et durables.

Théorie du changement

Les services sociaux de base sont durablement accessibles, équitables, de qualité et adaptés aux besoins des personnes notamment les plus vulnérables y compris les femmes et les filles.

Si Les besoins en ressources humaines nécessaires pour le fonctionnement optimal des services sociaux de base sont définis, planifiés et bien gérés;

Si Les écoles offrent des formations de qualité adaptées aux besoins des services sociaux de base et du marché de l'emploi;

Si Les jeunes, y compris les filles hors système éducatif, sont formés et dotés des capacités pour contribuer à l'offre de services sociaux de base;

Hypothèses

- Stabilité socio-économique ;
- Volonté politique et des autres partenaires au développement ;
- Mobilisation des parties prenantes, engagement communautaire et création d'un espace approprié aux échanges ;
- Disponibilité des ressources humaines et financières pour la prise en charge de proximité des besoins spécifiques des différentes couches de la population (même en situations de crises) ; et capacités nationales d'absorption et de gestion de ces ressources ;
- Elaboration de curricula en conformité avec les besoins.

Risques

- Mauvaise gestion des ressources humaines disponibles ;
- Instabilité économique ;
- Manque de planification du recrutement et de la formation des ressources humaines ;
- Contraction de l'espace fiscal ;
- Manque de formation continue.



Contribution des Nations Unies

- Les Nations Unies contribueront à renforcer les compétences techniques et les capacités et aptitudes stratégiques et opérationnelles des ressources humaines et institutions en charge des services sociaux de base, ainsi que des organisations de la société civile, afin qu'elles soient en mesure d'assurer des services de base de qualité à la population, notamment pour les personnes les plus vulnérables, y compris dans les situations de crise. L'accent sera mis sur:
- Le renforcement de capacités techniques et opérationnelles des ressources humaines, des institutions en charge des services sociaux de base (santé, éducation, emploi, formation professionnelle) et des OSC afin d'améliorer leur accès, leur qualité et leur inclusivité. Il s'agira de former des personnels de santé, d'aider les centres de santé à fournir des services intégrant le paquet services complémentaires (VIH, VGB etc.).
- Le renforcement de capacités des services sociaux de base notamment de la santé et de l'éducation en matière de réduction des risques de désastres. Le SNU soutiendra des actions permettant de prévenir et d'atténuer les risques environnementaux et de santé en dispensant des formations et mettant en place des campagnes de communication dans les écoles ou encore en formant les personnels de santé sur les questions de risques sanitaires, à savoir les épidémies, les mesures d'hygiène à adopter au niveau national en cas d'épidémie, etc.
- Le renforcement des capacités des prestataires de santé, y compris les agents de santé communautaire, afin qu'ils soient en mesure d'offrir des soins essentiels de santé et de nutrition de proximité aux nouveau-nés, aux enfants de moins de 5 ans, aux adolescentes et aux femmes, notamment aux mères dans les zones ciblées, y compris dans les situations d'urgence.
- La qualité des ressources humaines du système éducatif. Les capacités du personnel d'encadrement éducatif seront renforcées en matière de pédagogie adaptée et sensible au genre, de suivi et d'évaluation des acquis afin de garantir l'acquisition des compétences et aptitudes de base par tous les enfants. Des solutions inclusives et équitables, utilisant les écoles et autres lieux d'apprentissage, seront mises au point, en particulier pour les filles, les enfants vivant avec handicap et les réfugiés. La promotion de l'éducation inclusive sera faite en accordant une attention particulière aux enfants en situation de handicap à travers l'amélioration des politiques et programmes d'éducation afin de contribuer à rompre le cercle vicieux de leur marginalisation et de leur faire bénéficier de formations adaptées au monde du travail. Les enseignants seront formés pour comprendre et aider les enfants en situation de handicap à

apprendre et des équipements et appareils seront mis à disposition pour faciliter l'apprentissage de ces enfants.

- L'adaptation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail. Les écoles de formation technique et professionnelles seront renforcées pour que leurs formations répondent aux exigences du marché de l'emploi, particulièrement dans le domaine des services sociaux et de l'environnement, notamment les métiers de l'eau.
- Le renforcement des capacités des prestataires de services sociaux de base et des acteurs de la protection afin qu'ils soient en mesure d'offrir des services de prévention et de réponse équitables, inclusives et de qualité contre les pratiques néfastes, les violences, l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants.
- Le renforcement de la disponibilité des infrastructures et des services afin qu'ils soient accessibles aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées et à d'autres groupes vulnérables, en éliminant les barrières physiques et financières.
- L'implication active des populations les plus vulnérables dans la planification, la conception et la mise en œuvre des services, en prenant en compte leurs besoins.
- Le renforcement de l'utilisation de la technologie, notamment la télémédecine pour accroître la disponibilité des services de base aux populations vulnérables, en particulier dans les zones reculées. Un plaidoyer sera fait pour la mise en place de mécanismes de subventions ou de financements ciblés pour soutenir l'accès des populations les plus vulnérables aux services essentiels.

Par ailleurs, les Nations Unies soutiendront les écoles de formation technique et professionnelle, ainsi que les centres de perfectionnement afin qu'ils soient davantage en mesure de fournir des formations initiales et continues de qualité qui répondent aux besoins du marché du travail, y compris dans les secteurs sociaux et les métiers de l'environnement. Dans ce cadre, l'orientation des filières vers les métiers du XXI^{ème} siècle et le développement de curricula standardisés répondant aux besoins du marché seront notamment appuyés.

Les jeunes en dehors du système éducatif, en particulier les filles, seront capacités pour contribuer à l'offre de services sociaux de base. Ils bénéficieront de formations alternatives, innovantes et adaptées au marché du travail. Les interventions mettront l'accent sur l'employabilité et les opportunités économiques pour les filles et les garçons. Aussi, elles viseront à créer des voies d'accès à la formation professionnelle et aux activités génératrices de revenus, renforçant ainsi leur potentiel d'indépendance économique et de croissance.

Les communautés et les collectivités locales seront engagées dans la promotion de ces alternatives.

Partenariats

L'atteinte de ce résultat nécessite une coordination renforcée avec les institutions étatiques, dont les ministères de l'économie, de la santé, de l'éducation, de l'action sociale et de l'enseignement originel, au niveau central et déconcentré et Taazour et Techghil; les institutions de la décentralisation (mairies et conseils régionaux) dont les mandats sont en lien avec le développement social et la fourniture de services sociaux; les organisations de la société civile et les communautés rurales pour assurer un maillage renforcé des services sociaux sur le terrain, particulièrement dans les zones isolées et que ceux-ci répondent davantage aux besoins des populations qu'elles desservent, particulièrement les plus vulnérables. Les partenariats avec les écoles de formation techniques et professionnelles, les centres de perfectionnement et les centres d'autonomisation des femmes seront renforcés, ainsi que ceux avec le secteur privé et la société civile en vue du développement d'une offre de formation adaptée et de proximité aux jeunes, qui répond aux besoins en ressources humaines des secteurs sociaux et leur permet d'accéder à des opportunités économiques. Ces institutions peuvent apporter des connaissances spécialisées pour concevoir des approches efficaces et fondées sur des données probantes.

En outre, un partenariat sera développé avec : les entreprises pouvant contribuer par le biais de partenariats public-privé, à fournir des ressources financières, des technologies et des compétences pour améliorer les services, les groupes de la société civile axés sur les droits humains, l'inclusion sociale et d'autres domaines pouvant plaider en faveur des besoins des populations vulnérables et influencer les politiques ; les médias qui peuvent jouer un rôle essentiel en sensibilisant le public et en plaidant en faveur de l'inclusion et de l'accès aux services sociaux de base.

Principales entités ciblées

- Les institutions publiques en charge des secteurs sociaux (santé, éducation, emploi, formation professionnelle, protection de l'enfant, protection sociale);
- Les collectivités locales;
- Les partenaires sociaux;
- Les organisations de la société civile;
- Les organisations religieuses;
- Les communautés rurales;
- Les enseignants et professionnels de l'éducation formelle (préscolaire, primaire, secondaire et université) et non formelle;
- Les professionnels de santé;
- Les personnes vivant avec handicap.
- Les professionnels de santé;
- Les personnes vivant avec handicap.



EFFET 3. D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie

Théorie du changement

Les jeunes filles et les femmes prennent les décisions qui impactent leur développement et bien-être, et contribuent au développement de leur communauté et de leur pays.

Si les mécanismes de participation, notamment des jeunes et des filles, sont fonctionnels à tous les niveaux y compris communautaire;

Si les jeunes, les jeunes-filles et les femmes disposent des capacités (leadership féminin) pour participer au développement et l'utilisation des services sociaux de base;

Si des débats sur les normes sociales à tous les niveaux sont menés avec toutes les parties prenantes.

Hypothèses

- Adoption et mise en œuvre des réformes relatives à la promotion et l'autonomisation des femmes;
- Mobilisation des parties prenantes, engagement communautaire et création d'un espace approprié aux échanges et au dialogue;
- Engagement des populations dans le dialogue sur les normes sociales qui affectent négativement les femmes et les jeunes filles.

Risques

- Absence de mécanismes d'implication des femmes dans la prise de décisions (politique, sociale, économique);
- Manque de leadership féminin;
- Non application des dispositions légales ou institutionnelles spécifiques aux droits des femmes.



Contribution des Nations Unies

- Les interventions des Nations Unies viseront à permettre aux femmes et aux filles de jouir d'un environnement favorable à leur participation, au dialogue inclusif et intergénérationnel, et à la prise de décision. Les capacités des dirigeants locaux, politiciens, chefs religieux, représentants des médias et influenceurs sociaux, pères, mères et adolescents, seront renforcées pour leur permettre de mettre en œuvre au sein de leurs communautés et de leurs familles des interventions pour changer les normes sociales de genre en lien avec les violences basées sur le genre, particulièrement le mariage des filles et les grossesses précoces. Les interventions (programmes de formation, de communication d'information...) viseront à permettre aux garçons et aux hommes de participer activement aux activités assurant la promotion d'une masculinité positive et des normes de genre équitables et de plaider pour l'élimination des pratiques néfastes. Elles viseront également à renforcer les capacités des mécanismes de redevabilité en matière de promotion du genre (Observatoire national des droits des femmes et des filles, cellules genre, plateformes de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG));
- Par ailleurs, les Nations Unies focaliseront leur appui sur les interventions de nature à permettre aux filles et aux femmes d'influencer les décisions et les normes sociales qui limitent leur autonomisation. A cette fin, les capacités et aptitudes des jeunes filles, des adolescentes et des femmes seront renforcées en matière de leadership féminin pour participer à la prise de décision, notamment au sein de l'Assemblée Nationale, des organes communautaires, départementaux, régionaux, et pour devenir des agents de promotion du changement au sein de leurs communautés et leurs familles. Les Nations Unies s'attacheront également à renforcer la participation des femmes et des filles dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes, y inclus ceux visant à renforcer la résilience des filles et des femmes face aux conséquences du changement climatique, afin de s'assurer que leurs besoins et préoccupations sont pris en compte.
- Un accent particulier sera mis sur le développement et la mise en œuvre d'approches innovantes et adaptées pour le changement de comportement social dans les domaines de la nutrition, de l'eau et d'hygiène et l'assainissement, ainsi que dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale. Cela sera fait à travers l'élaboration de partenariats stratégiques pour un changement de normes sociales avec les leaders communautaires, les groupes de femmes, les groupes de jeunes, les communicateurs traditionnels et les personnes vivant avec un handicap, y compris dans les situations humanitaires. L'implication des hommes et des

garçons pour qu'ils jouent un rôle moteur sur les questions liées aux droits en matière de santé reproductive et la prévention de la violence basée sur le genre sera également essentielle.

Partenariats

Afin de renforcer l'autonomisation des femmes et des filles et leur résilience en vue de leur participation active aux prises de décisions à tous les niveaux, le SNU établira un partenariat avec:

- i. Les départements ministériels en charge de l'action sociale, de l'enfance et de la famille, ainsi que de l'éducation et de la formation professionnelle et technique, afin que les écoles puissent offrir des programmes de leadership et d'autonomisation aux filles dès leur plus jeune âge, en les encourageant à développer leurs compétences et leur confiance ;
- ii. Les ONG axées sur les droits des femmes, l'éducation et le développement qui peuvent fournir des programmes de mentorat, de formation en leadership et d'autonomisation pour les filles ;
- iii. Le secteur privé et les entreprises qui peuvent collaborer avec des initiatives visant à renforcer le leadership des filles, en offrant des opportunités de mentorat, de stage et de développement de compétences ;
- iv. Les universités et institutions académiques ;
- v. Les collectivités locales, les leaders communautaires et religieux, qui peuvent jouer un rôle important dans le développement des filles en tant que leaders ;
- vi. Les organisations de jeunesse, vu le rôle des jeunes comme vecteurs de changement de normes sociales ;
- vii. Les médias et les personnalités influentes, qui peuvent contribuer à sensibiliser le public à l'importance du leadership féminin ;
- viii. Les parlementaires,
- ix. Les organisations de la société et du volontariat;

Principales entités cibles

- Les institutions publiques et privées de formation ;
- Les collectivités locales et les Régions ;
- Les institutions de formation et de recherche au niveau supérieur ;
- Les parlementaires et les élus locaux ;
- Les partenaires sociaux ;
- Les médias publics et privés ;
- Les institutions nationales œuvrant pour l'égalité et l'équité en matière de droits et d'accès aux services (Observatoire national des droits des femmes et des filles) ;
- Les organisations de la société et du volontariat.

Priorité stratégique 3

Gouvernance

Effet 4 : D'ici 2027 la population en Mauritanie, particulièrement les plus vulnérables, jouit pleinement de ses droits, dans un cadre sûr, paisible et respectueux de l'environnement.

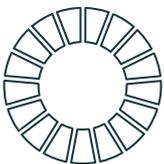
Principaux groupes vulnérables ciblés

- La population générale
- Les femmes
- Les jeunes
- Les personnes vivant avec handicap
- Les personnes vulnérables en milieu rural et urbain
- Les migrants et réfugiés

Alignement



SCAPP
Levier Stratégique 1
 Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions



Agenda 2030
 ODD : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

Le SNU s'engage à appuyer le Gouvernement, y compris les collectivités territoriales décentralisées et déconcentrées, à renforcer la gouvernance dans la vie politique et l'action publique pour la cohésion sociale, la paix et la sécurité, la consolidation de l'Etat de droit, le respect des droits humains et de la justice, la promotion de la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre. L'appui du SNU permettra également de relever la qualité des services de l'administration publique, la gouvernance économique et financière, sans oublier son empreinte dans la décentralisation, le développement local du territoire et la gestion environnementale.

La réalisation de cet effet se matérialisera par des processus démocratiques efficaces, transparents et équitables à travers l'existence de cadres et mécanismes opérationnels pour la participation des citoyens, particulièrement les jeunes et les femmes et autres groupes moins impliqués à la vie publique, des cadres de planification stratégique et de suivi des politiques publiques opérationnels, une redevabilité publique effective, une administration publique et des collectivités territoriales renforcées et capables d'offrir un accès inclusif à des services publics de qualité. L'accès des citoyens à des mécanismes de redevabilité et de participation inclusifs, de prévention et de gestion de conflits, permettront de consolider la cohésion sociale, la paix et la sécurité dans le pays.



EFFET 4: Les populations, particulièrement celles vulnérables, jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux, dans un cadre sécurisé, paisible et respectueux de la durabilité environnementale.

Théorie du changement

Si les services de l'administration publique sont efficaces, transparents, redevables et agissent dans un cadre constitutionnel et dans le respect des droits humains;

Si la réforme et la modernisation de l'administration publique sont effectives de manière à fournir des services publics de proximité, inclusifs, modernes et de qualité;

Si le cadre et les mécanismes de gouvernance démocratique en lien avec le pouvoir législatif, les élections, la citoyenneté, la participation et le contrôle citoyen sont fonctionnels et inclusifs;

Si les processus de planification et de coordination multisectoriels sont maîtrisés à tous les niveaux, notamment en tenant compte de la capture du dividende démographique, dans les politiques sectorielles reposant sur la disponibilité de données désagrégées;

Si un cadre réglementaire optimal de déconcentration et de la décentralisation des services publics est en place;

Si les mécanismes de redevabilité, de participation et de prévention des conflits sont inclusifs, opérationnels et accessibles aux communautés.

Hypothèses

- Volonté politique à soutenir les réformes et la consolidation des institutions nationales et locales;
- Accès équitable à la justice;
- Respect de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance;
- Stabilité socio-économique;
- Volonté politique et des autres partenaires au développement;
- Disponibilité des ressources humaines et financières pour la prise en charge de proximité des besoins spécifiques des différentes couches de la population (même en situations de crises) ; et capacités nationales d'absorption et de gestion de ces ressources.

Risques

- Mauvaise gestion des ressources humaines disponibles;
- Instabilité économique;
- Manque de planification du recrutement et de la formation des ressources humaines;
- Contraction de l'espace fiscal.



Contributions du Système des Nations Unies

L'Equipe Pays des Nations Unies en Mauritanie apportera une contribution significative à la réalisation de l'aspiration de la Mauritanie à une transition vers un pays moderne, stable et démocratique, doté d'une administration capable d'offrir, de manière inclusive, des services de qualité. Pour y parvenir, l'Equipe Pays travaillera avec le Gouvernement, la société civile et les autres partenaires pour renforcer la gouvernance démocratique, l'Etat de droit, la cohésion sociale et la lutte contre l'extrémisme violent. La participation accrue des citoyens, en particulier les jeunes et les femmes aux processus politiques et à la prise de décision seront au cœur des interventions.

La contribution de l'Equipe Pays à la réalisation de cet effet sera structurée autour de la réalisation des résultats suivants

- Le renforcement des capacités des institutions nationales et des collectivités territoriales en matière de planification stratégique, de coordination, d'analyse prospective, de gestion des risques et fragilités dans la perspective d'un pilotage effectif du processus de développement et la mise en œuvre de politiques et programmes sectoriels au niveau central et décentralisé pour la fourniture de services sociaux de base de qualité et résilients au changement climatique. Les capacités nationales en matière d'analyses budgétaires et de pauvreté multidimensionnelle seront également renforcées afin de garantir des investissements plus importants et de qualité en faveur des groupes vulnérables, y compris les enfants. Le renforcement des capacités nationales à fournir des données désagrégées et actualisées pour permettre le suivi du développement y compris les progrès vers les ODD. Les capacités du système statistique national de collecte, d'analyse et de diffusion de données, notamment à travers l'appui au Recensement Général de la Population et de l'Habitat, seront renforcées. Les capacités de l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique à collecter, analyser et diffuser les données sur la population et faisant ressortir les discriminations en matière de genre et leurs évolutions, mais aussi les données en matière de diminution des risques de désastres et catastrophes, d'appréciation de leur impact ou encore des données liées aux effets du changement climatique seront également renforcées.
- Le renforcement des capacités d'institutions ciblées au niveau national et au niveau des collectivités territoriales pour l'amélioration de l'offre, de l'accès et de la qualité des services publics. L'Equipe Pays soutiendra le déploiement de solutions numériques qui accélèrent la fourniture de services publics aux populations vulnérables, y compris les femmes, les jeunes, et les personnes vivant avec handicap et modernisent l'administration publique, participent à la lutte contre la corruption et améliorent la

transparence de la gestion publique. Des mécanismes d'accélération de l'accès à la justice pour les personnes plus affectées par les inégalités, en particulier les femmes, seront mis en place.

- Le développement pour les communautés ciblées, de mécanismes de redevabilité et de participation inclusive à l'action publique et à la prévention et la gestion des conflits communautaires. En effet, le SNU s'attachera à veiller à l'atténuation et la gestion des risques de chocs et de conflits. Pour ce faire, il entend renforcer la cohésion sociale, notamment par des mécanismes communautaires de prévention et gestion des conflits tels que les comités villageois, la création de clubs DIMITRA, la formation et le renforcement des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC), la mise en place de caisses de résilience. Ensuite, le SNU soutiendra les autorités et les communautés vers un renforcement de l'appropriation locale des solutions de résilience en consolidant les leviers de stabilité et de résilience des communautés notamment face aux défis agropastoraux. Par ailleurs, le SNU mettra également en place avec les parties prenantes impliquées dans la gestion des conflits des processus d'identification et de gestion des conflits de manière anticipée. Un appui à la coopération transfrontalière sera fourni, à la fois entre autorités et communautés dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits autour de problématiques spécifiques comme l'accès et le partage des ressources naturelles, particulièrement avec les communautés réfugiées des régions frontalières. Aussi, le SNU veillera à soutenir les autorités étatiques et régionales dans le dialogue transfrontalier en soutenant des actions autour du partage de la gestion des ressources naturelles. Il s'agira donc d'accompagner également les communautés dans des processus de partage et de discussions pour anticiper les conflits et trouver des solutions durables et apaisées en cas de crise. Par ces actions, le SNU favorisera la cohésion sociale au sein des communautés entre hommes et femmes mais aussi avec les communautés réfugiées, participera à la réduction des conflits locaux, soutiendra l'engagement des autorités nationales et locales dans la stratégie de résolutions des conflits.
- Les institutions nationales et locales seront dotées d'outils et de mécanismes pour une gouvernance environnementale efficace permettant l'intégration des dimensions de gestion des risques, des catastrophes et du changement climatique dans les plans de développement. Dans cette même perspective de planification et de prévention, le SNU poursuivra également son action d'identification et d'évaluations des risques déjà entamée dans le Guidimakha afin d'améliorer la connaissance et la compréhension des risques, y compris des catastrophes et d'en renforcer la gouvernance. Les aspects sanitaires et éducatifs seront intégrés à la planification afin de garantir une prise en compte

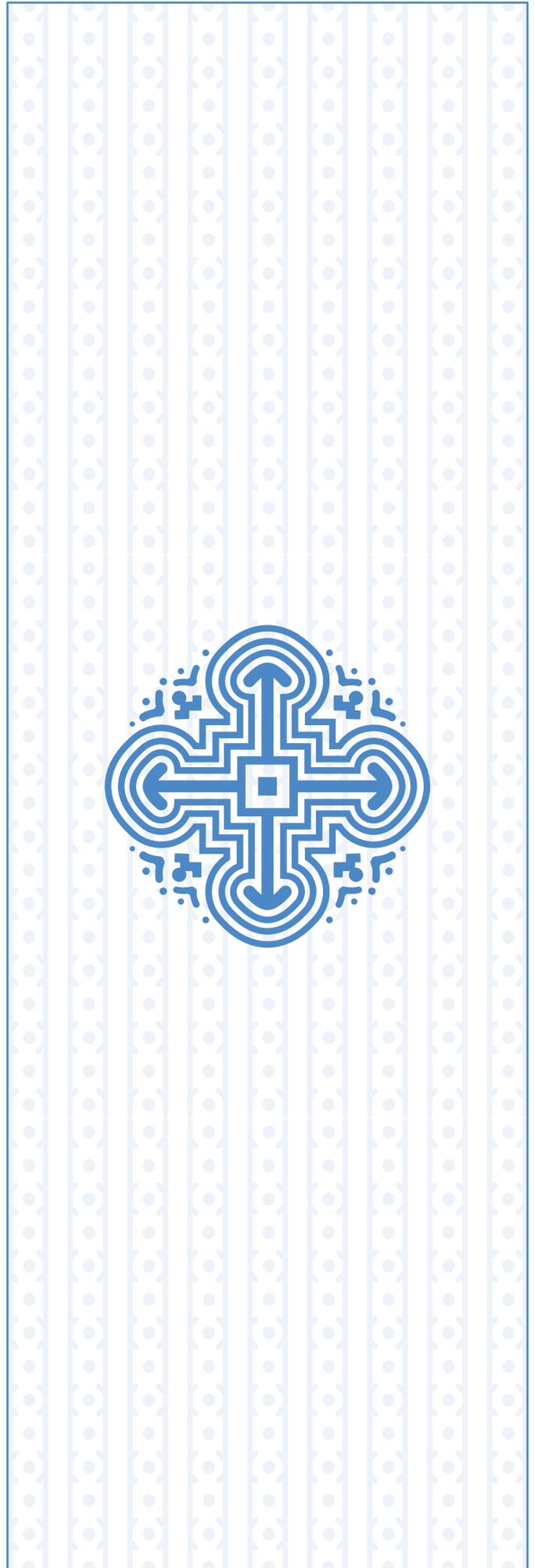
globale de la prévention et l'atténuation des risques de chocs et catastrophes.

Partenariats

Les actions de l'Équipe Pays seront développées et déployées en partenariat avec les acteurs clefs afin de créer des synergies et une complémentarité en termes d'expertises nécessaires ou en vue d'une mise à l'échelle. Au niveau national, des partenariats seront noués, à travers un dialogue continu, avec des institutions clefs tels que le parlement, la CNDH, l'Observatoire National des droits des femmes et des filles, l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique, l'Observatoire National du Dividende démographique, l'Agence Numérique de l'Etat, le Mécanisme national de lutte contre la torture, les ministères et autres institutions publiques en charge des droits humains. Des partenariats seront établis avec des institutions internationales et agences de développement.

Les partenariats avec les ONG nationales et internationales, les organisations communautaires ainsi que les associations et groupements des jeunes et des femmes seront consolidés pour la promotion de l'égalité des sexes, la participation politique et la protection des droits.

Le SNU travaillera également en étroite collaboration avec les Ministères en charge des différents domaines d'actions de cet effet, notamment le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Education, le ministère de la Santé mais également avec les wilayas afin de garantir un relai local solide.



2.4 Configuration de l'Equipe Pays des Nations Unies

Le système des Nations Unies en Mauritanie est actuellement constitué des agences résidentes et agences non-résidentes.

Le SNU rassemble une variété d'agences spécialisées, ce qui signifie qu'une large gamme d'expertises peut être disponible pour apporter un appui technique de qualité dans différents domaines de développement en Mauritanie. En outre, le SNU peut mobiliser des ressources financières, techniques et humaines importantes pour soutenir les efforts de développement du pays ce qui peut renforcer les capacités nationales. Il peut plaider en faveur des priorités et des besoins de développement du pays au niveau mondial, attirant ainsi l'attention et le soutien international. Le SNU a également l'expertise nécessaire pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes visant l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 et recommander des ajustements si nécessaire.

Par sa neutralité et l'efficacité de ses appuis en faveur des groupes de population les plus vulnérables, le respect des droits humains, l'amélioration du niveau de redevabilité dans la gestion des affaires publiques, le développement de la gouvernance locale (collectivités locales et communautés de base), la valeur ajoutée du SNU dans ces domaines est reconnue et appréciée par tous les acteurs nationaux et internationaux. Les contributions importantes du SNU à la gestion de la pandémie à la COVID-19 démontrent la capacité d'adaptation du SNU face à des défis émergents.

Pour accompagner la Mauritanie dans la mise en œuvre de son programme de développement, les agences mobilisent les capacités internes et des expertises externes à l'échelle du pays, de la région ou au niveau global pour appuyer divers processus stratégiques de contextualisation, de mise en œuvre des ODD, d'élaboration du PND, d'élaboration du PNR, d'accompagnement du DCAN (dispositif national de préparation et de réponse aux chocs), mais aussi des interventions opérationnelles dans les domaines de la protection sociale, de la protection de l'enfant, de l'amélioration de l'accès aux secteurs sociaux de base et des plaidoyers portant sur le genre, des ODD et les droits humains. Compte-tenu des enjeux liés à la prise en compte des priorités du développement de pays notamment en matière de la promotion de l'égalité de genre, l'habitat et le développement industriel, il serait opportun d'élargir la représentation des Agences Nations Unies à d'autres agences telles que ONU Femmes, ONU Habitat et ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel). Cela permettra une meilleure coordination et une célérité dans les actions programmées. A cet égard, ONU-Habitat s'est déjà engagé à développer sa collaboration avec le Gouvernement Mauritanien et à inclure ses interventions dans la mise en œuvre du présent Cadre de coopération.

En outre, les agences, fonds, programmes et entités des Nations Unies s'engagent à opérationnaliser et exploiter le potentiel transformateur des « Zones de convergence » tels qu'identifiées et définies dans ce document. Par la mise en place et l'opérationnalisation de ces zones, le SNU en Mauritanie entend œuvrer différemment pour plus de coordination et de cohérence en vue d'un impact plus significatif sur le terrain, sur la vie des populations ainsi que sur les systèmes d'organisation et de gestion.

Les instances de gouvernance du cadre de coopération prendront en compte lors des revues et du suivi des PTA des agences la présentation de la composition de l'équipe de pays et l'examen des capacités et des ressources dont le système a besoin pour accomplir leurs activités prioritaires en valorisant les compétences nationales.

Avantages comparatifs des nations unies et configuration de l'équipe pays en mauritanie

L'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) en Mauritanie se basera sur ses avantages comparatifs en lien avec le mandat des différents agences, fonds et programmes qui la constituent pour la réalisation des quatre résultats retenus conjointement avec le Gouvernement. Ces avantages comparatifs reposent essentiellement sur:

- Le leadership dans la promotion de l'atteinte des ODD;
- La capacité des Nations Unies d'offrir l'accès et la mise à disposition d'une expertise internationale et nationale pour renforcer les capacités institutionnelles, techniques et stimuler l'élaboration de politiques adaptées au contexte du pays;
- Les Nations Unies ont la capacité de mobiliser des ressources et mener le plaidoyer nécessaire.

Une présentation succincte du positionnement des agences, fonds et programmes intervenant en Mauritanie en regard des différents effets et produits du cadre de coopération est proposée ci-dessous:

ENTITES DE UNCT-MAURITANIE	ENGAGEMENT DES ENTITES PAR PRODUITS ET EFFETS DU CCDD 2024-2027										
	Effet 1			Effet 2			Effet 3			Effet 4	
	E1P1	E1P2	E1P3	E2P1	E2P2	E2P3	E3P1	E3P2	E4P1	E4P2	E4P3
OIT	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●
ONU-Habitat	●	●							●		
CNUCED	●										
FAO	●	●					●	●	●		●
FIDA											
HCDH			●					●	●	●	●
OIM	●	●	●	●		●		●	●	●	●
OMS			●	●	●	●					
ONUDC			●				●		●	●	●
ONUSIDA				●							
PAM		●	●	●		●	●	●	●		●
PNUD	●	●	●				●	●	●	●	●
UIT										●	
UNESCO		●	●	●	●	●	●	●	●		
UNFPA			●	●	●	●	●	●	●		●
UNEP	●		●						●	●	●
UNHCR		●	●	●		●		●	●		
UNICEF	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
UNOPS	●		●								
UNV							●	●			



Chapitre 3

Plan de mise en œuvre du Cadre de coopération

3.1. Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques

L'Equipe Pays des Nations Unies travaillera à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Cadre de Coopération pour le Développement Durable aux niveaux national, régional et international, sur la base des besoins identifiés et quantifiés dans le présent document.

Le gouvernement appuiera le SNU à tous les niveaux pour la mobilisation des financements nécessaires pour la mise en œuvre du CCDD et assurera de manière conjointe avec les agences le suivi.

La stratégie de mobilisation de ressources utilisera plusieurs approches. D'une part, les Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNU poursuivront leurs efforts dans la mobilisation de ressources de façon individuelle ; d'autre part, plusieurs mécanismes de mobilisation conjointe seront mis en place.

Mobilisation par les agences à titre individuel

Les ressources propres des Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNU contribueront à la mise

en œuvre de programmes pour parvenir aux objectifs du CCDD. Il sera fait recours aux ressources des hubs régionaux, des fonds volontaires et des fonds thématiques transversaux au sein des Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNU.

Sur le plan multilatéral, les Fonds, Agences, Programmes et Entités collaborent déjà avec la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque Africaine du Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (IsDB), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC), etc. Cependant, les montants mobilisés restent bien inférieurs aux possibilités de financement offertes par ces institutions. Il s'agira donc de renforcer les efforts de plaidoyer et de mobilisation de ressources auprès de ces partenaires multilatéraux de façon individuelle ou par le biais de programmes conjoints impliquant plusieurs agences afin d'augmenter les sources de financement.

Par ailleurs, les coopérations bilatérales seront approchées pour des projets et programmes spécifiques et/ou conjoints. Le renforcement de la collaboration avec les pays déjà donateurs (USA, France, Allemagne, Japon, Espagne...) et le développement de nouvelles coopérations notamment avec les pays émergents seront envisagés par les Fonds, Agences, Programmes

et Entités du SNU. Par ailleurs, l'Equipe Pays des Nations unies explorera davantage les possibilités de mobilisation des partenaires non traditionnels dont le secteur privé, la diaspora et les ressources domestiques.

Fonds verticaux sous la responsabilité du Coordonnateur Résident

Pour contribuer au financement du Cadre de Coopération pour le Développement Durable, le SNU s'appuiera également sur les mécanismes des fonds verticaux placés sous l'autorité de la Coordonnatrice Résidente.

En plus des ressources du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de Paix (PBF), l'Equipe Pays diversifiera ses ressources en ciblant les autres fonds thématiques tels que le "Joint SDG Fund", le Fonds sur la sécurité humaine "UNTFHS" ou encore le fonds pour la Migration "MMPTF".

L'utilisation des ressources des fonds verticaux permettra de : (i) disposer de financements catalytiques pouvant entraîner la mobilisation d'autres financements pour les domaines prioritaires identifiés dans le CCDD et (ii) d'initier des actions ou programmes conjoints. En utilisant ces ressources, l'Equipe Pays assurera : (i) une redevabilité plus forte aux fonds, aux partenaires des fonds et aux bénéficiaires et (ii) un reporting systématique et une visibilité à travers UN INFO des actions majeures réalisées.

Pour une meilleure participation des agences aux appels à soumission des Fonds verticaux au niveau national, un processus de sélection interne sera mis en place par le Bureau de la Coordonnatrice Résidente (BCR) combinant la mise en avant des avantages comparatifs et la coopération, le tout dans une logique finale d'efficacité sur la base de critères objectifs.

Sur une base périodique, une cartographie des opportunités de financements avec les thématiques concernées sera mise à la disposition des agences par le BCR. Le Groupe Partenariats et Mobilisation de Ressources sera la cheville ouvrière pour le développement de propositions de qualité en réponse aux appels lancés par ces fonds.

Fonds fiduciaire multipartenaires (MPTF)

La mise en place d'un Fonds fiduciaire multipartenaire (MPTF) pour le financement des activités prévues dans le cadre des quatre effets stratégiques et onze produits du CCDD est prévue. Le MPTF permettra au Gouvernement et aux partenaires, s'ils le souhaitent, d'allouer leur financement directement à un ou plusieurs résultats du CCDD.

Les financements mobilisés à travers le MPTF seront alloués aux Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNU.

Un Comité de Pilotage co-présidé par le Ministre de l'Economie et du Développement Durable et la Coordonnatrice Résidente des Nations Unies assume la gestion stratégique du Fonds, et mobilise des ressources pour le Fonds en collaboration. Les partenaires contribuant financièrement au Fonds avec les Agences seront membres. Ensemble, ils identifieront les programmes, effectueront les allocations de projets/programmes, en tenant compte des objectifs programmatiques et du cadre de résultats du CCDD.

Conformément à un protocole d'accord, le bureau en charge du MPTF recevra les contributions de PTF qui souhaitent apporter un soutien financier au Fonds. La mise en œuvre des activités du Fonds est (entièrement ou en grande partie) confiée aux organisations des Nations Unies et leurs partenaires de mise en œuvre qui assument la responsabilité programmatique et financière des ressources reçues.

Les financements seront affectés (earmarked) au niveau des thématiques, avant d'être alloués à des programmes conjoints entre les Nations Unies, les autorités nationales et locales et leurs partenaires de mise en œuvre.

Renforcement du Partenariat avec le secteur privé et les OSC

Les Agences, Fonds et Programmes des Nations unies travaillent avec le secteur privé et les OSC de diverses manières. L'interaction avec ces composantes visent à aider le Système des Nations Unies à mobiliser des partenariats et des ressources. Leur implication dans la mise en œuvre du CCDD permettra une appropriation et un appui institutionnel fort et de qualité, qui se traduira par une participation et une présence de la partie nationale à toutes les étapes de mise en œuvre de ce CCDD.

Appui à la Mise en place d'un cadre national de financement intégré

Au-delà de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du CCDD, le SNU appuiera la mobilisation des financements pour la réalisation des ODD. A ce titre, l'UNCT continuera son appui étroit au Gouvernement pour la mise en place d'un Cadre national pour le financement intégré (INFF). La mise en place de ce cadre permettra de réguler le financement public et mobiliser des ressources publiques prometteuses, y compris la fiscalité verte, attirer les finances privées notamment de la diaspora et les Fonds innovants et améliorer l'accès et l'utilisation de l'aide publique au développement, tout en structurant au mieux les politiques, les processus de planification et de financement, ainsi que la collaboration avec les partenaires.

L'ensemble de la stratégie de mobilisation de ressources est placé sous la gouvernance du de pilotage conjoint



CCDD. Au sein du SNU les rôles et les responsabilités de la Coordinatrice Résidente et des membres de l'Équipe Pays sont clairement énoncés pour assurer une optimisation complète des ressources financières dans la fourniture d'un appui collectif à la réalisation des ODD.

Le succès de toute stratégie de mobilisation de ressources dépend d'une approche de communication efficace et appropriée qui explique et démontre avec précision les avantages du soutien aux ODD. Il s'agira de renforcer la communication sur les actions, les besoins,

les priorités en faveur des ODD par la disponibilité des données et des rapports relatifs aux besoins en matière de financement. Pour ce faire, le contenu des messages aux partenaires devra être harmonisé aux fins d'accroître les chances de succès.

Le CCDD sera donc accompagné d'une stratégie de communication conjointe et d'un plan d'action décliné annuellement, en appui à la mise en œuvre des activités et à la stratégie de partenariats et de mobilisation de ressources.

Les organismes des Nations Unies aident à la définition et à la réalisation des activités visées par le Plan-cadre de coopération. Cet appui peut prendre la forme d'un appui technique, d'une assistance pécuniaire, de fournitures, marchandises et matériel, de services d'achat, de transport, de fonds visant à financer des activités de sensibilisation, des travaux de recherche et des études, de services de consultant, d'une aide à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de programmes, d'activités de formation et d'effectifs. Une partie de cet appui peut être apportée aux organisations non gouvernementales [et organisations de la société civile] convenues lors de l'établissement des plans de travail et des descriptifs de projet.

A titre complémentaire, l'appui apporté peut consister dans un accès aux systèmes d'information mondiaux gérés par les organismes des Nations Unies, au réseau et aux systèmes d'information spécialisés des bureaux de pays, y compris aux listes de consultants et de prestataires de services en matière de développement, ainsi que dans le bénéfice de l'appui fourni par le réseau des institutions spécialisées, Fonds et programmes des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies affectent du personnel et des consultants à l'élaboration du programme, à l'appui au programme, à l'assistance technique et aux activités de suivi et d'évaluation. Sous réserve des conclusions des examens annuels et des progrès accomplis dans la réalisation du programme, les fonds versés par les organismes des Nations Unies le sont par année civile et conformément aux dispositions du Plan-cadre de coopération. Ces budgets sont examinés et détaillés dans les plans de travail et les descriptifs de projet. D'un commun accord entre le Gouvernement et les entités du système des Nations Unies pour le développement, les fonds que les donateurs de ces entités n'auront pas réservés à des fins particulières pourront être réaffectés à d'autres activités de programme d'une utilité comparable.

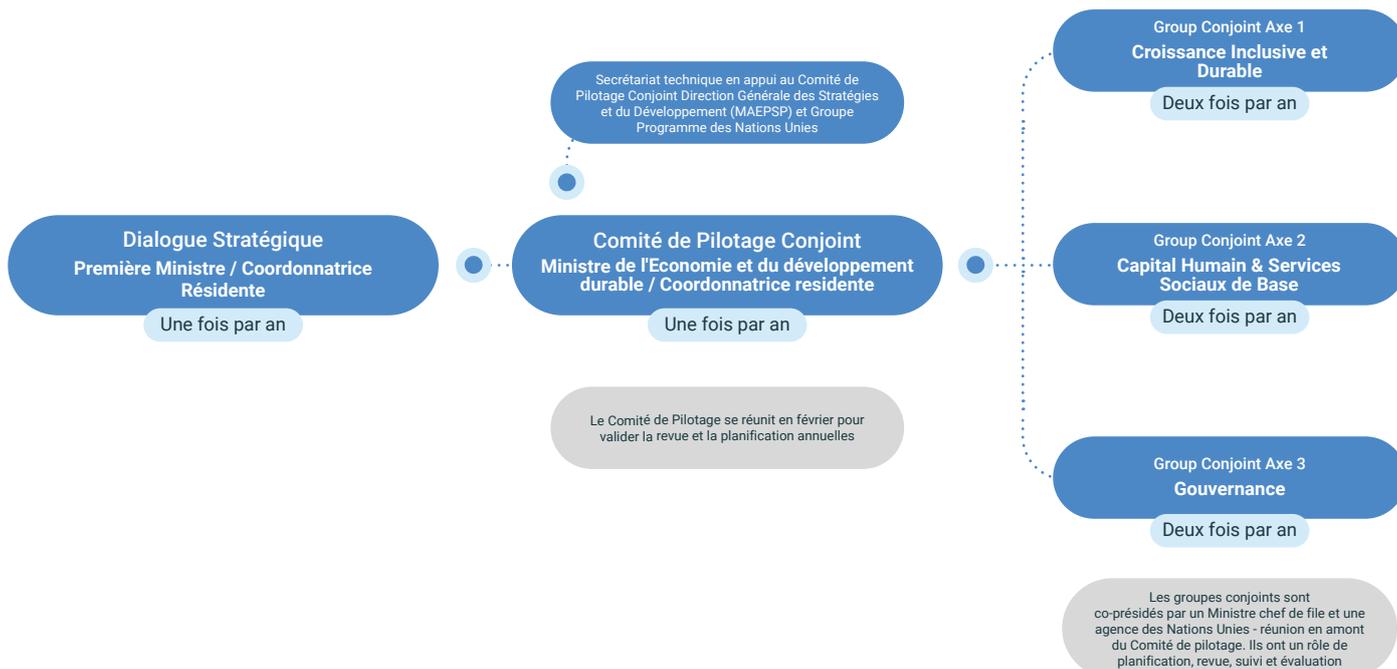
(Source : Groupe des Nations Unies pour le Développement Durable – Gestion de Programmes et questions de Responsabilité)

3.2. Gouvernance du Cadre de Coopération 2024-2027

La coordination et la mise en œuvre du CCDD fait l'objet d'une gouvernance conjointe entre le Gouvernement mauritanien représenté par le Ministère de l'Economie et du Développement Durable et le SNU.

Cette-ci sera basée sur le principe « de ne laisser personne de côté », en tenant compte des principes programmatiques ainsi que des recommandations issues de l'évaluation finale du CPDD 2018-2022/2023. Elle permettra de renforcer le leadership conjoint du Gouvernement et de la Coordonnatrice Résidente ainsi que le rôle de l'Equipe Pays des Nations Unies dans la mise en œuvre du Cadre de coopération.

Cadre de Coopération: Mécanisme de gouvernance



Cette gouvernance sera assurée par le comité de pilotage conjoint présidé par le Ministre de l'Economie et du Développement Durable et la Coordonnatrice Résidente des Nations Unies. Ce comité s'intègre dans la structure de gouvernance pour la coordination de l'aide en Mauritanie, le suivi et l'évaluation de la contribution du Système des Nations Unies à la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (2016-2030) et plus précisément à son plan d'action prioritaire (2021-2025). Ce comité assure donc le lien entre l'Equipe Pays des Nations Unies et les instances décisionnelles de l'autorité nationale, notamment avec le ministère en charge de la planification.

Le comité de pilotage conjoint permet d'établir et de suivre les orientations stratégiques du Cadre de Coopération en tant que contribution du Système des Nations Unies à la SCAPP. Il assure le leadership et entérine les décisions stratégiques tout en garantissant

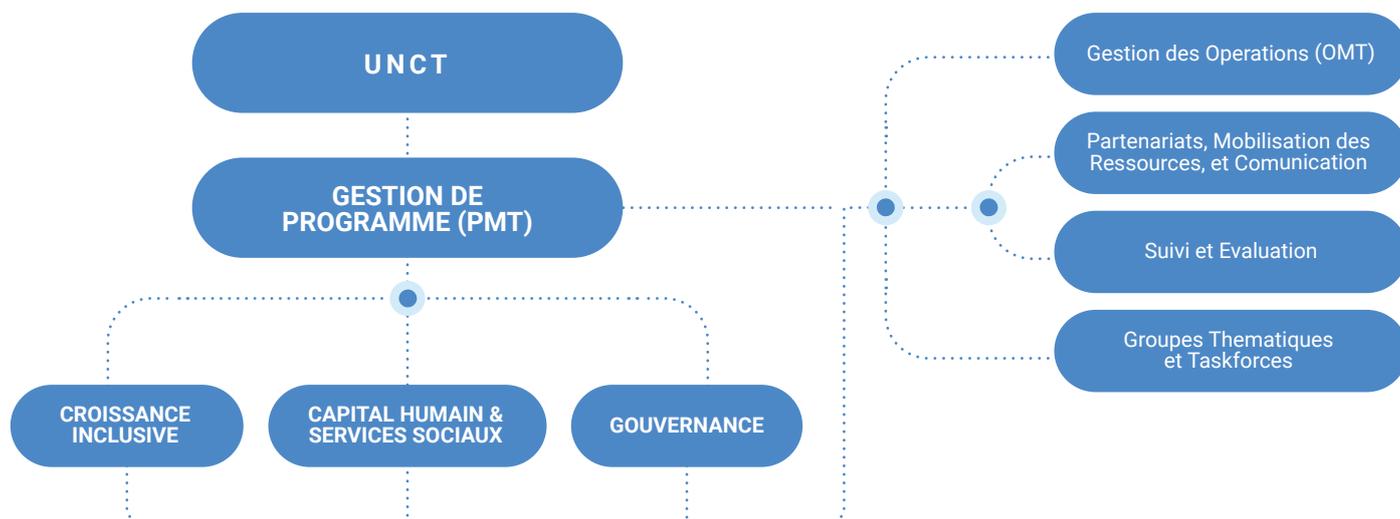
de manière optimale l'appropriation nationale. Le comité se réunit de manière ordinaire une fois par an pour approuver les plans de travail des groupes de résultats et pour examiner les réalisations des groupes de résultats. Sa composition, son rôle, et son fonctionnement sont définis dans des termes de référence spécifiques.

Le secrétariat technique: Le comité de pilotage conjoint sera assisté par un secrétariat technique composé par la Direction Générale des Stratégies et Politiques de Développement "DGSPD" du Ministère de l'Economie et du Développement Durable et le Bureau de la Coordonnatrice Résidente. Ce secrétariat sera chargé de la préparation et de l'organisation des réunions du comité de pilotage conjoint ainsi que l'analyse et la préparation de tous les documents qui seront soumis à l'examen et l'approbation de ce comité. Le rôle et les responsabilités du secrétariat technique seront définis dans ses termes de référence.

Les groupes conjoints: Ils sont créés directement sur la base des axes du Cadre de Coopération conformément aux trois leviers de la SCAPP. Trois groupes conjoints sont mis en place : croissance inclusive, capital humain et services sociaux de base et gouvernance. Chaque groupe est co-présidé par un

représentant de l'institution gouvernementale appropriée, officiellement désigné et un membre de l'Equipe Pays des Nations Unies. Ils se réunissent deux fois par an. Le rôle et les responsabilités des groupes conjoints seront définis dans leurs termes de référence.

3.3 Structure pour la gestion du Cadre de Coopération au sein des Nations Unies



L'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT), composée des chefs d'Agences, sous le leadership de la Coordinatrice Résidente, appuiera l'orientation stratégique du comité de pilotage conjoint ainsi que la supervision et la coordination de la mise en œuvre du Cadre de Coopération des Nations Unies 2024-2027. Elle aura la responsabilité de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies et veillera à l'application du code de conduite de l'UNCT. Les chefs d'agences seront redevables des contributions de leurs agences respectives aux résultats de l'Equipe Pays des Nations Unies. Cette dernière contribuera à l'élaboration des plans de travail biannuels conjoints et des rapports annuels, à travers les groupes de résultats du CCDD. L'UNCT, au cours de ses réunions mensuelles, fera le suivi régulier de la mise en œuvre du CCDD. Le rôle et les responsabilités de l'Equipe Pays sont définis dans des termes de référence spécifiques³¹.

L'Equipe de gestion du programme (PMT) jouera un rôle important dans la mise en œuvre du cadre de coopération. Elle fournira des conseils et des orientations à l'Equipe Pays pour la supervision et la coordination de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CCDD. Elle veillera à la cohérence stratégique et

programmatische des interventions. Elle sera composée des représentants résidents adjoints et du chef de Bureau de la Coordinatrice Résidente (BCR) qui en assure le secrétariat. Elle se réunira une fois par mois pour procéder à l'examen et la validation de tous les dossiers avant leur soumission à l'Equipe Pays. Elle supervisera le groupe de suivi et évaluation, les groupes de résultats et les groupes thématiques. Le rôle et les responsabilités du PMT seront définis dans des termes de référence spécifiques.

Le groupe de suivi et évaluation (GS&E) sera l'instrument technique de l'équipe de gestion du programme (PMT) et travaillera sous la supervision directe de son président. Il contribuera à la production des rapports annuels, des plans de travail biannuels (PTA), et à la préparation et l'organisation des revues annuelles. Il appuiera la mise à jour de la plateforme UN INFO (outil de planification et reporting du CCDD) sous le lead du chargé des données et du reporting du BCR. Le rôle et les responsabilités du groupe suivi et évaluation seront définis dans des termes de référence spécifiques.

Le Groupe des opérations (OMT) sera chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie de gestion des ressources conjointes (Business Operations Strategy [BOS]). Il joue un rôle déterminant dans la gestion des services communs mis en place par les agences du SNU afin de diminuer les charges et rationaliser les moyens et ressources nécessaires à la mise en œuvre du cadre de coopération. Il sera composé des responsables des

³¹ Tous les Termes de Référence mentionnés dans cette section seront développés au début du cycle et s'appliqueront pendant toute la durée du cycle. Les agences, fonds et programmes des Nations Unies composant l'UNCT peuvent être présentes physiquement dans le pays ou représentés par un bureau régional ou sous-régional. UNSS fait de facto partie de l'UNCT.

opérations des agences et sera structuré en sous-groupes (RH, IT, Administration, Finance, Achats et Logistique) sur la base de ses principales fonctions. Il tiendra des réunions mensuelles. Le rôle et les responsabilités du groupe des opérations seront définis dans des termes de référence spécifiques.

Les Groupes de résultats: Trois groupes de résultats sont structurés autour des trois axes du cadre de coopération. Ils sont les principaux leviers de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du cadre de coopération. Chaque groupe de résultats est co-présidé par un représentant de département ministériel désigné par le Gouvernement et un chef d'agence et comprend un représentant de chaque agence, fond et programme et département ministériel ou institution publique contribuant au résultat. Les présidents des Groupes de résultats sont responsables de la performance globale du Groupe et doivent rendre compte des résultats attendus dans les plans de travail conjoints. Ils tiendront des réunions trimestrielles. Le rôle et les responsabilités des groupes résultats sont définis dans des termes de référence spécifiques.

Le Groupe Partenariats Mobilisation de Ressources et Communication des Nations Unies émane de l'engagement de l'Equipe Pays à promouvoir l'Agenda 2030 et l'atteinte des ODD et à améliorer la visibilité de l'action du SNU conformément aux orientations du « Delivering as One » et à la réforme des Nations Unies. La mission du Groupe Partenariats Mobilisation de Ressources et Communication des Nations Unies en Mauritanie est de coordonner les efforts en termes de mobilisation des ressources, de gestion des partenariats, de communication et de plaidoyer, et d'avoir ainsi un effet catalyseur bénéfique à la mise en œuvre du CCDD. Le Groupe travaille sous la supervision globale de l'Equipe Pays du SNU avec une co-présidence assurée par deux chefs d'agences, désignés pour une période d'un an et dont les principales attributions sont définies dans des termes de référence spécifiques.

Le dispositif est complété par des Groupes thématiques et des taskforces qui traiteront des questions suivantes : Nexus ; Genre et Droits Humains ; Jeunesse ; PSEA (Prévention des Exploitations et des Abus Sexuels) ; ERT (Equipe de Réponse aux Urgences) seront mis à contribution. Ces groupes appuient la mise en œuvre du CCDD sur ces thématiques spécifiques. Les principales attributions sont définies dans des termes de référence spécifiques.

Plans de travail conjoints

Le Cadre de Coopération 2024-2027 est l'instrument stratégique des Nations Unies en Mauritanie qui constitue la plateforme convenue de mise en œuvre entre le Gouvernement de la Mauritanie et les agences des Nations Unies. L'objectif commun de ce cadre est de réaliser des progrès dans la mise en œuvre des ODD.

Le Cadre de Coopération 2024-2027 sera mis en œuvre à travers deux plans de travail conjoint biannuels couvrant la période 2024-2027. Ces plans de travail conjoint biannuels définiront de manière plus détaillée la répartition des tâches et les contributions des agences nécessaires pour l'atteintes des objectifs prévus dans le cadre de coopération. Les PTA conjoints seront élaborés lors d'une planification conjointe avec les parties prenantes en début d'année de chaque exercice. Ces PTA conjoints, clarifieront la responsabilité des agences des Nations Unies, et définiront les rôles du Gouvernement mauritanien et des autres partenaires dans la mise en œuvre du Cadre de Coopération 2024-2027 en vue de l'obtention des résultats communs planifiés.

Stratégie de gestion des ressources communes

Les Nations Unies en Mauritanie poursuivront les initiatives visant à améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de ses opérations dans le cadre de la configuration de l'Equipe Pays requise pour la mise en œuvre du nouveau cycle programmatique et plus généralement dans le cadre de la réforme du Système de développement et de l'Agenda pour l'Efficiences³².

La stratégie de gestion des ressources communes, ou Business Operations Strategy (BOS 2.0) permet de rationaliser les moyens et ressources opérationnelles en alignement étroit avec la programmation, tenant compte des capacités existantes, des défis et des opportunités présentés par le contexte mauritanien, pour un impact plus élevé et des économies d'échelle substantielles.

La Mauritanie possède une tradition de partage des services avec 14 services actifs en 2023. Des synergies sont également présentes au niveau des sous-bureaux des agences, en particulier dans la zone de convergence du Hodh Chargui, à Bassikounou (partage des locaux entre PAM et UNICEF), du Guidimakha à Selibaby (partage des locaux entre OIT, PAM, UNICEF et OIM), à Kiffa (PAM et UNICEF dans le même bureau), et Nouadhibou (OIM et HCR partagent les mêmes locaux).

L'OMT a priorisé des secteurs tels que la gestion des services administratifs, les achats de biens et services, les finances, les ressources humaines et les technologies de l'information et de la communication. Grâce à cette stratégie, 1,38 million USD ont été économisés entre 2019 et 2022, et des évitements des coûts significatifs sont envisagés sur le prochain cycle dégageant des ressources qui pourront être réinvestis dans les actions programmatiques pour le pays.

Des gains d'ordre qualitatifs seront également réalisés à tous les niveaux, notamment au niveau du recrutement et de la formation du staff, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la qualité de l'environnement de travail.

³² <https://unsdg.un.org/2030-agenda/business-operations>



Chapitre 4

Dispositions en matière de suivi-évaluation

Les Nations Unies en Mauritanie mettront en place un mécanisme de suivi-évaluation (S&E) efficace pour la mise en œuvre du Cadre de Coopération 2024-2027. Le Groupe S&E sera chargé d'élaborer ce mécanisme qui s'appuiera sur le passage progressif vers le système de suivi et de rapport en ligne "UN Info" développé par le Bureau de la coordination des opérations de développement des Nations Unies (UN DCO) et qui permet de suivre les progrès et de rendre compte de la mise en œuvre des cadres de Coopération.

Le système de suivi-évaluation aura pour référence le cadre des résultats du Cadre de Coopération 2024-2027 à travers le suivi et l'évaluation de l'évolution des indicateurs des effets et produits déterminés dans le présent document. Le suivi de l'évolution des indicateurs se basera sur les données statistiques officielles (ANSADE, données sectorielles à travers les SNIS, observatoires nationaux) ainsi que sur les données issues de sources sûres comme celles produites par les agences des Nations Unies et les partenaires du développement. Aussi, d'autres collectes seront prévues pour calculer les indicateurs non couverts par les données disponibles. Le suivi de l'évolution des indicateurs permettra l'examen régulier des progrès sur la base des indicateurs définis dans la matrice des résultats du Cadre de Coopération 2024-2027. Par ailleurs, pour s'assurer de la mise en œuvre des activités

sur le terrain, des visites conjointes seront organisées au niveau des zones d'intervention du Cadre de Coopération 2024-2027 pour apprécier les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, la perception des bénéficiaires et les leçons à tirer de cette mise en œuvre. Le suivi financier se fera à travers la collecte et l'analyse des données financières (y inclus ceux du MPTF) et portera notamment sur la disponibilité et la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Cadre de Coopération 2024-2027. Le Groupe des Opérations (OMT) fournira les informations nécessaires et pertinentes pour assurer ce suivi.

La revue annuelle conjointe du Cadre de Coopération sera organisée à travers la tenue de la réunion annuelle du Comité de Pilotage Conjoint en vue d'examiner les progrès réalisés et d'apporter les ajustements nécessaires dans la mise en œuvre du Cadre de Coopération 2024-2027. En effet, l'UNCT à travers ses groupes de résultats produira des rapports d'avancement annuels conjoints (« unis dans l'action »), qui serviront d'examen annuel des progrès accomplis dans la réalisation des résultats du Cadre de Coopération. Tout ce processus d'examen annuel sera dirigé par le PMT, avec les contributions des groupes de résultats et le soutien technique du Groupe S&E. Les autres groupes seront également associés et sollicités au besoin.

L'Equipe Pays des Nations Unies commanditera une évaluation finale indépendante du Cadre de Coopération 2024-2027 en 2026, une année avant la fin du cycle afin d'évaluer la performance et la contribution aux résultats atteints. La matrice des résultats du Cadre au niveau des effets, ainsi que les plans de travail au niveau des résultats seront utilisés pour le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation finale.

Les résultats et les conclusions de l'évaluation finale de 2026 serviront de base à l'élaboration du prochain Cadre de Coopération entre les Nations Unies et la Mauritanie.

Risques et opportunités

La mise en œuvre du Cadre de Coopération 2024-2027 pourrait être affectée par:

- L'insuffisance des ressources mobilisées pour la mise en œuvre des activités planifiées;
- L'instabilité liée à la situation sécuritaire dans la sous-région du Sahel;
- Les éventuelles tensions politiques lors des prochaines élections présidentielles de 2024;
- Les conséquences de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient;
- Les effets du changement climatique (catastrophes et calamités naturelles) et les pandémies;
- L'augmentation des besoins humanitaires à la suite de crises, y compris celles liées aux conflits et au changement climatique;
- La défiance des populations à l'égard de l'utilisation des services sociaux de base.

Malgré les risques identifiés ci-dessus, le pays offre les opportunités suivantes:

- La volonté politique et engagement des partenaires;
- Stabilité socio-économique, politique et sécuritaire au niveau du pays;
- La politique d'inclusion et engagement des communautés ;
- Le respect de l'approche fondée sur les droits humains.

Des mesures de prévention et d'atténuation contre les risques identifiés seront mises en place. La collecte régulière des données relatives à la mise en œuvre du projet et de ces indicateurs permettra également d'en diminuer les risques.

Les partenaires de réalisation conviennent de coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées au moyen des fonds transférés par lesdits organismes et facilitent l'accès aux documents comptables ainsi qu'aux membres du personnel chargé de l'administration de ces fonds. A cet effet, les partenaires de réalisation acceptent ce qui suit:

1. L'examen périodique sur place et l'inspection par sondage de leurs documents comptables par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et comme indiqué dans les clauses pertinentes des documents d'engagement/contrats signés avec lesdits organismes;
2. Le suivi des activités de programme conformément aux normes et aux directives des organismes des Nations Unies en matière de visites et de suivi sur le terrain;
3. La réalisation d'audits spéciaux ou programmés. En collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies (lorsque cela est souhaité et en concertation avec le ministère coordonnateur concerné), chaque organisme des Nations Unies établit un plan d'audit annuel, en donnant la priorité à l'audit des partenaires de réalisation qui reçoivent une aide pécuniaire importante et à celui des partenaires dont les capacités en matière de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

(Source: Groupe des Nations Unies pour le Développement Durable – Gestion de Programmes et Questions de Responsabilité)

Annexe 1 : Matrice des résultats

Matrice des résultats du Cadre de Coopération 2024-2027

Priorité stratégique 1 : Croissance inclusive et durable

Levier Stratégique 1 (SCAPP) : Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive

Effet 1 : D'ici 2027, la population en Mauritanie, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, bénéficient et participent activement à un processus national de développement durable, plus diversifié, plus résilient aux chocs économiques et environnementaux favorisant la réduction des inégalités.

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles annuelles du CCDD			
		2024	2025	2026	2027
Indicateur 1.1 : Taux de croissance annuel du PIB et du PIB hors industrie extractive ou Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi (ODD 8.2.1.)	Croissance du PIB réel (% annuel) 2,4 en 2021 (Banque Mondiale)	7.2	5.8	8	10
Indicateur 1.2 : Incidence de la pauvreté monétaire (ODD 1.2.1) 1.2 Incidence de la pauvreté multidimensionnelle	Incidence de la pauvreté monétaire : 28,2% (en 2019, EPCV)	24,7	23,7	22,4	20,8
	IPM-M -- 0,262 (OPHI 2014-2019)	21,1%	20,2%	19,4%	18,6%
Indicateur 1.3 : Empreinte carbone	0,186 tCO2 per PPP\$ 1000 (2023)	0,192	0,198	0,204	0,210
Indicateur 1.4: Indice de résilience,	37,5	38,5	40	42	45
Indicateur 1.5 : Taux d'emploi	40,2% EPCV 2019	40,2%	41%	42%	42%

ODD 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15 et 16
UNISS Pilier Résilience
EPU ODD 8 et 10

Sources et moyens de vérification	Hypothèses	Agences au niveau produits	Agences au niveau indicateurs
Rapport officiel, Banque Mondiale, FMI			PNUD
EPCV			PNUD
EPCV			PNUD
Ministère de l'Environnement			PNUD
Enquête RIMA (EPCV ANSADE)			FAO
Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel Agence Nationale de l'Emploi ANSADE Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle			PNUD, OIT

Produit 1.1 : Les acteurs institutionnels nationaux publics et privés, y compris le secteur informel, les partenaires sociaux et les OSC disposent des capacités et outils pour le développement des filières économiques inclusives, durables et créatrices d'emplois décents.

1.1.1. Nombre des stratégies nationales multisectorielles développées soutenues par le système SNU	8 (2023)	10	12	14	16
1.1.2. Nombre de filières économiques appuyées avec un cadre institutionnel par le système SNU	0 (2023)	1	1	1	1
1.1.3. Nombre des acteurs formés par secteur pour le développement des filières économiques	0 (2023)	0	0	0	0
1.1.4. Nombre de coopératives / initiatives / organisations dont l'accès au financement est facilité par le SNU	173 (2023)	284	486	588	692
1.1.5. Volume des investissements dans l'agro-industrie facilités par le SNU	0 (2023)	20	25	30	50
1.1.6. Nombre de jeunes et de femmes employées dans les emplois verts grâce aux interventions du SNU	9,450 (2023)	9490	10,790	12,340	14,190

Produit 1.2 : Les capacités du système de protection sociale sont renforcées pour assurer sa durabilité des prestations adéquates, l'accès et l'inclusion des plus vulnérables et leur adaptabilité face aux chocs.

1.2.1. Nombre de ménages bénéficiant de transfert en espèce à des fins humanitaires soutenus par le SNU	16,747 (2023)	23,608	24,378	25,379	25,379
1.2.2. Nombre d'initiatives conjointes (formation, recensement, ciblage etc.) menées utilisant le registre social	4 (2023)	5	5	6	7
1.2.3. Nombre de personnes vivant avec handicap (y compris les enfants) bénéficiant d'au moins un service de protection social avec l'appui du SNU	11828 (2023)	17,360	23,166	28,296	33,296



		(PNUD, OIM, FAO, UNICEF, CNUCED, OIT, UNEP, UNOPS, ONU-Habitat)	PNUD (lead), ONU-Habitat
			PNUD (lead)
			PNUD (lead)
Rapport d'activités -OIM	Intérêt et collaboration des coopératives / organisations		PNUD (lead), UNICEF, OIM
Rapport d'activités			PNUD, FAO
			PNUD (lead), FAO, HCR, PAM



		(PNUD, FAO, UNESCO, HCR, UNICEF, PAM, OIT, OIM)	PAM (lead), HCR
Rapports d'activité OIM, données ministérielles	Collaboration du gouvernement		PAM (lead), HCR+OIM+PNUD

1.2.4. Nombre des bénéficiaires bénéficiant des systèmes de protection sociale avec l'appui du SNU (par sexe, par groupe vulnérable – réfugiés, migrants, enfants, personnes avec des besoins spécifiques)	88,630 (2023)	121,041	125,191	130,496	130,896
--	---------------	---------	---------	---------	---------

Produit 1.3 : Les institutions nationales, les partenaires sociaux, la société civile et les communautés vulnérables sont dotées de capacités de résilience pour faire face aux chocs multiples y compris les effets du changement climatique et les risques de conflits.

1.3.1. Nombre de projets menées avec l'appui du SNU dans les domaines de la prévention des conflits	9 (2023)	10	14	16	17
1.3.2 Nombre de conflits anticipés ou résolus par les médiateurs communautaires et les organisations de la société civile formés et opérationnels	100 (2023)	188	278	278	278
1.3.3. Nombre de stratégies et de plans de développement, nationaux intégrant les risques de catastrophes et de changement climatique appuyées par le SNU	2	3	4	4	4
1.3.4. Nombre de programmes multisectoriels soutenus par les SNU visant à améliorer la résilience des communautés vulnérables victimes de chocs	9 (2023)	11	12	13	15
1.3.5. Nombre de sites sentinelles communautaires contribuant au fonctionnement du système national d'alerte précoce	127 (2023)	127	137	147	157
1.3.6. Nombre d'initiatives d'adaptation et de résilience au changement climatique et au risque de catastrophe mis en œuvre au niveau communautaire	5 (2023)	6	8	9	10

Rapports d'activité OIM, données ministérielles	Collaboration du gouvernement		PAM (lead), HCR, OIM
Suivi des financements obtenus	Intérêt continu des bailleurs de fonds	(UNFPA, PNUD, OIM, FAO, PAM, UNESCO, HCR, UNICEF, ONUDC, HCDH, OIT, UNEP, UNOPS, ONU-Habitat)	PNUD (lead), OIM
Rapports de concertation des comités villageois	Collaboration des comités villageois		OIM (lead)
			PNUD (lead)
Suivi des financements obtenus	Intérêt continu des bailleurs de fonds		PAM (lead), FAO, OIM, PNUD HCR, UNICEF
Rapports d'activité, enquête auprès des communautés	Collaboration des sentinelles communautaires		PAM (lead), OIM, PNUD
Rapports d'activité OIM	Collaboration du gouvernement et des autorités locales et régionales		PAM (lead), UNICEF, HCR, FAO PNUD, OIM, ONU-Habitat

Matrice des résultats du Cadre de Coopération 2024-2027

Priorité stratégique 2 : Capital humain et services sociaux de base

Levier Stratégique 2 (SCAPP) : Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base

Effet 2 : D'ici 2027, la population en Mauritanie, particulièrement les populations vulnérables, accèdent aux services de base de qualité inclusifs et durables.

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles pour la durée du CCDD			
		2024	2025	2026	2027
Indicateur 2.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base (ODD 1.4.1)	AD				AD
Indicateur 2.2 : Taux d'achèvement du primaire (SCAPP)	89.80% (MENRSE, 2020)	90%	90%	91%	92%
Indicateur 2.3 : Proportion des jeunes (âgés de 15-24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation (ODD 8.6.1)	44,1 % (EPCV, 2020)	PNUD : 40.1%	PNUD : 39.1%	PNUD : 38.1%	PNUD : 37.1%
Indicateur 2.4 : Pourcentage de la population ayant recours au moins à des : a) Services élémentaires d'approvisionnement en eau potable b) Services élémentaires d'assainissement c) Services élémentaires d'hygiène	a) 71,6 % b) 49,8% c) 53% (UNICEF; JMP 2020)	a)80% b)60% c)65%	a)85% b)65% c)70%	a)87% b)67% c)75%	a) 92% b) 70% c) 80 %

ODD 2, 3,4,5,6, 8,10,16 et 17
UNISS –Pilier Résilience
EPU –ODD 4 et 5

Sources et moyens de vérification	Hypothèses	Agences au niveau produits	Agences lead au niveau des indicateurs	Note sur l'Indicateur
EPCV, EDS	- Engagement du Gouv et NU pour le calcul de l'indicateur - Disponibilité d'une situation de référence			
MENRSE, EPCV, MICS				
EPCV, MICS	Engagement Gouv NU à définir une cible nationale			
JMP	Disponibilité de données récentes		UNICEF; OMS; UNHCR	

Produit 2.1 : Les ressources humaines, les institutions en charge des services sociaux de base et les organisations de la société civile, disposent des compétences techniques et des capacités et aptitudes opérationnelles pour assurer des services inclusifs et de qualité.

2.1.1. Nombre de centres de santé offrant des services SONUB intégrant le paquet de services complémentaires (VIH, Vaccination, HPV, VBG)	3 (2022)	7	10	12	13
2.1.2. Nombre d'agents de santé communautaire formés et opérationnels	392 (2022)	492	692	892	992
2.1.3. % enfants de 6 à 59 mois souffrant d'émaciation sévère admis pour un traitement et récupérés	80% (2022)	85%	85%	85%	90%
2.1.4. Nombre des formations appuyées sur la télémédecine.	0 (2022)	1	1	2	2 (2027)
2.1.5. Nombre d'enfants et d'adolescents non scolarisés ayant eu accès à l'éducation formelle ou non formelle dans le cadre de programmes soutenus par le SNU	20,380 (2022)	32,825	43,072	53,432	63,436 (2027)
2.1.6. Nombre d'enseignants ou moniteurs prenant en charge les OSC dont les compétences sont renforcées	0 (2022)	500	1,000	1,500	2,000 (2022)
2.1.7. Nombre d'enfants bénéficiant de l'éducation de la petite enfance par approches alternatives (école coranique) avec le soutien du SNU	1,100 (2022)	2,422	3,087	4,070	5,150 (2027)

PNDS, Enquête HHFA, Enquête SARA	Régularité des enquêtes	(OIM, PAM, UNESCO, HCR, UNICEF, OMS, UNFPA, ONUSIDA)	UNFPA, OMS	
Données Administratives Ministère de la Santé, Rapport annuel UNICEF	- Validation de la SNSC - Identification de la cible nationale		UNICEF, HCR	
Rapports SNISS, BD PCIMA	Achat intrants par le Gouv		UNICEF	
Données Administratives Ministère de la Santé	Le gouvernement va collaborer avec le HCR et le bailleur de fonds GIZ va financer le projet		OMS, UNHCR	Zone Cible ; Hodh El Chargui, 2 Formations médicales 1 centre de santé Mbera camp, et l'hôpital de Bassikounou
Données Admin, SIGE, Enquêtes DTM, Rapports annuels			UNHCR, PAM, UNICEF, OIM, UNESCO	Zone Cible ; Hodh El Chargui, Population cible : enfants réfugiés au Camp Mbera
Rapports annuels UNICEF, Rapports des partenaires			UNICEF	
Rapports annuels UNICEF & OIM; Données Admin, SIGE,	Le gouvernement va collaborer avec le HCR pour l'inclusion des réfugiés sans le système national de l'Education (SIGE)		UNICEF, UNHCR	

2.1.8. Nombre de professionnels de la santé bénéficiant de formation et opérationnels pour l'exercice de leur métier (proposition UNFPA)	457 (2022)	548	656	749	795
--	---------------	-----	-----	-----	-----

Produit 2.2 : Les écoles de formation technique et professionnelle, et les centres de perfectionnement offrent des formations initiales et continues de qualité, adaptées aux besoins du marché du travail y compris les secteurs sociaux et les métiers de l'environnement.

2.2.1. Nombre de formations techniques et professionnelles ayant développé des curricula standardisés répondant aux besoins du marché de travail	2 (2022)	4	7	12	16
--	-------------	---	---	----	----

2.2.2. Nombre de formations orientées vers les compétences du 21ème siècle	0 (2022)	1	3	4	5
--	-------------	---	---	---	---

2.2.3. Une stratégie nationale pour renforcer les métiers liés à l'eau et à l'assainissement est élaborée avec le soutien du SNU	Non; pas de stratégie (2022)	Non	Non	Oui: Stratégie élaborée	Oui; Stratégie élaborée/adoptée (2027)
--	---------------------------------	-----	-----	-------------------------	---

Produit 2.3 : Les jeunes hors système, en particulier les filles, reçoivent des formations alternatives (non formelles) innovantes et adaptées aux besoins du marché du travail.

2.3.1. Nombre des jeunes formés dans l'entrepreneuriat ou Activité Génératrice de Revenu	8,400 (2022)	10,730	12,860	14,990	17,090
--	-----------------	--------	--------	--------	--------

2.3.2. Nombre des jeunes formés dans les métiers	1,656 (2022)	3,630	5,710	7,790	9,840
--	-----------------	-------	-------	-------	-------



Rapports annuels UNFPA, COAR		(OIM, PAM, UNESCO, HCR, UNICEF, OMS, UNFPA, ONUSIDA)	UNFPA, OMS	
------------------------------	--	--	------------	--



Rapport annuel UNICEF		(UNFPA, UNESCO, UNICEF, OMS, OIM, OIT, PAM)	UNFPA, UNICEF	
-----------------------	--	---	---------------	--

Rapport annuel UNICEF		(UNFPA, UNESCO, UNICEF, OMS, OIM, OIT, PAM)	UNICEF	
-----------------------	--	---	--------	--

Rapport annuel UNICEF, Document de stratégie	Engagement du Gouvernement et adoption de la stratégie	(UNFPA, UNESCO, UNICEF, OMS, OIM, OIT, PAM)	UNICEF; OIT	
--	--	---	-------------	--



Rapport annuel UNICEF; Rapport HCR et partenaires	Bonne capacité des partenaires de mise en oeuvre	(OIM, PNUD, UNESCO, HCR, UNICEF, UNFPA, OMS, OIT, PAM)	UNICEF; UNHCR; OIM	Zone Cible; Hodh El Chargui, Population cible: réfugiés au Camp Mbera
---	--	--	--------------------	---

Rapport annuel UNICEF; Rapport HCR et partenaires	Bonne capacité des centres de formation	(OIM, PNUD, UNESCO, HCR, UNICEF, UNFPA, OMS, OIT, PAM)	UNICEF; UNHCR, OIM	Zone Cible ; Hodh El Chargui, Population cible : réfugiés au Camp Mbera
---	---	--	--------------------	---

Effet 3 : D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie.

Indicateur 3.1. Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe (ODD 5.1.1)	Non ; pas de stratégie (2023)	Non	Non	Non	OUI
Indicateur 3.2. Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine (ODD)	2 (2023)	2	2	2	3

Produit 3.1 : Les jeunes filles et les femmes jouissent d'un environnement favorable à leur participation au dialogue inclusif, intergénérationnel et à la prise de décision.

3.1.1. Nombre de mouvements sociaux forts plaidant contre les normes sociales et de genre néfastes, les stéréotypes et les pratiques discriminatoires qui touchent les filles et les femmes	5 (2022)	5	20	40	50
3.1.2. Nombre de politiciens, de chefs religieux, de dirigeants locaux, de représentants des médias et d'influenceurs sociaux qui soutiennent publiquement le changement de normes sociales et de genre en s'attaquant aux masculinités hégémoniques, à la violence basée sur le genre, aux grossesses d'adolescentes, aux mariages précoces (mariages d'enfants)	130 (2022)	140	150	160	170
3.1.3. Nombre de garçons et d'hommes participant activement à des activités visant à promouvoir une masculinité positive et des normes de genre équitables et à plaider pour l'élimination des pratiques néfastes	2,707 (2022)	3,383	4,059	4,735	5,707

Section 1: Header bar

			PNUD, ONUFEM, HCDH	
Loi, décret, arrêté, et ordonnance	Validation de la loi par le parlement	UNFPA, HCDH	UNFPA	

Section 2: Header bar

Rapports d'activités des partenaires , rapports annuels			UNICEF, UNFPA, HCDH, PAM	
Rapport HCR et partenaires		(UNFPA, PNUD, OIM, FAO, UNESCO, UNICEF, ONUDC, UNV, OIT)	UNFPA, UNICEF, UNHCR, PAM	Zone Cible : El Chargui, Population cible : leaders locaux au niveau de Camp de Mbera
Rapports d'activité PCMGF			UNICEF, UNFPA, HCDH, PAM, UNV	

Produit 3.2 : Les jeunes filles et les femmes ont les capacités et les aptitudes à influencer les décisions et les normes sociales qui limitent leur autonomisation.

<p>3.2.1. Nombre de personnes participant, dans le cadre de programmes soutenus par le SNU, à des programmes d'information, de communication et de mobilisation sociale promouvant l'élimination des mutilations génitales féminines/de l'excision et du mariage des enfants</p>	<p>1,459 (2022)</p>	<p>1,600</p>	<p>1,800</p>	<p>2,000</p>	<p>2010</p>
<p>3.2.2. Nombre de jeunes filles et de femmes formées et disposant des aptitudes et moyens financiers à participer activement dans la prise de décisions</p>	<p>1,040 (2022)</p>	<p>1736</p>	<p>1,806</p>	<p>1917</p>	<p>2090</p>
<p>3.2.3. Nombre de jeunes filles et des femmes bénéficiaires du programme de résilience et qui siègent dans les organes communautaires, départementaux ou régionaux</p>	<p>996 (2023)</p>	<p>722</p>	<p>2,296</p>	<p>2,296</p>	<p>2,296</p>

		(UNFPA, PNUD, OIM, FAO, HCR, UNICEF, ONUDC, UNV, UNESCO, OIT, PAM, UNV)	UNICEF, UNFPA, UNHCR	Zone Cible ; Hodh El Chargui, Population cible : réfugiées sensibilisées
Rapport HCR et partenaires; IOM		(UNFPA, PNUD, OIM, FAO, HCR, UNICEF, ONUDC, UNV, UNESCO, OIT, PAM, UNV)	PAM, UNICEF, UNFPA, UNHCR,	Zone Cible ; Hodh El Chargui, Population cible : Femmes réfugiées
Rapport PAM et Evaluations impact du paquet intégré	Engagement communautaire et adoption de la stratégie d'achats locaux auprès des coopératives pour l'alimentaire scolaire	(UNFPA, PNUD, OIM, FAO, HCR, UNICEF, ONUDC, UNV, UNESCO, OIT, PAM, UNV)	PAM, OIM	Zone cible : Guidimakha; Gorgol

Matrice des résultats du Cadre de Coopération 2024-2027

Priorité stratégique 3 : Gouvernance

Levier Stratégique 3 (SCAPP) : Renforcement de la Gouvernance dans tous ses aspects

Effet 4 : D'ici 2027 la population en Mauritanie, particulièrement les plus vulnérables jouit pleinement de ses droits, dans un cadre sûr, paisible et respectueux de l'environnement.

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles pour la durée du CCDD			
		2024	2025	2026	2027
Indicateur 4.1 : Indice sur l'inclusion et les inégalités ; Part des quintiles dans les dépenses totales (quintile 1, 20% des plus pauvres)	7,9% (EPCV 2019)	11,2	11,3	11,3	11,5
Indicateur 4.2 : Indice de Gini	0,32 in 2019	0,30	0,30	0,29	0,29
Indicateur 4.3 : Indice de perception de la corruption ou Score sur l'index de perception de la corruption	29/100 in 2020 (ranked 134 out of 154)	29/100	28	27/100	25/100 (2027)
Indicateur 4.4 : % des femmes et des jeunes dans les postes électifs (parlement ; régions ; communes)	-Femmes (Parlement : 23%), 2023)	Parlement: 23%	Parlement: 23%	Parlement: 23%	Parlement: 23%
	11 jeunes élus en 2023 sur la liste nationale des jeunes soit 11/176 députés (21.02% pour les groupes d'âge (26-35 ans)	21,02%	21,02%	21,02%	21,02%

ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17
UNISS Pilier Sécurité & Gouvernance
EPU ODD 16

Sources et moyens de vérification	Hypothèses	Agences au niveau produits	Agences lead au niveau des indicateurs
EPCV		PNUD	
EPCV		PNUD	
Transparency international annual report		PNUD	
Rapport CENI 2023			
		PNUD	PNUD

Produit 4.1 : Les institutions nationales et les collectivités territoriales disposent des capacités de planification, de coordination, d'analyse prospective, de gestion des risques et fragilités, d'évaluation basées sur les évidences et sensibles aux droits humains.

4.1.1. Proportion d'indicateurs ODD renseignés par le système statistique national	67% (2023)	67%	80%	90%	90%
4.1.2. Les outils de gouvernance du Suivi-évaluation de la SCAPP sont disponibles (Fonctionnalités de ces dispositifs)	No	No	No	No	Yes
4.1.3. Nombre de communes/régions disposant de plans de développement locaux intégrant des dimensions de gestion des risques, catastrophes et changement climatique	0 (2023)	0	2	3	5
4.1.4. Existence de dispositif de suivi de financement intégré	No (2023)	No	No	No	Yes
4.1.5. Nombre de mécanismes de suivi de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes de protection de droits humains	5	7	9	11	12
4.1.6. Nombre de cas de violations de droits humains traités	0 (2023)	15	25	25	25
4.1.7. Nombre de politiques et de stratégies sur la protection des groupes vulnérables	4 (2023)	7	8	9	11



		(UNFPA, PNUD, OIM, FAO, UNESCO, HCR, UNICEF, HCDH, OIT, UNEP, ONUDC, PAM, ONU-Habitat)	
Rapport CNE			HCDH, OIM, Commissariat
			HCDH, OIM, Commissariat
Document des stratégies			OIM, HCR

Produit 4.2 : Les institutions nationales et les collectivités territoriales disposent des capacités techniques et opérationnelles et des mécanismes participatifs pour délivrer une offre de services publics de qualité, de proximité, transparente, permettant un accès équitable et inclusif dans une perspective de durabilité environnementale et de respect des droits humains.

4.2.1. Nombre de plateformes régionales et locales intersectorielles de coordination et de suivi appuyées par le SNU ;	1	2	5	5	5
4.2.2. Nombre de personnes issus des groupes les plus démunis bénéficiant d'une assistance juridique avec l'appui du SNU désagrégé par sexe et par groupe d'âges	1,439	1,480	1,590	1,625	1,645
4.2.3. Nombre de solutions numériques d'accès à un service public de qualité	0	1	2	3	3
4.2.4. Nombre de mécanismes de transparence et de redevabilité inclusifs disponible à tous les niveaux (National, régional et communal)	4	5	9	11	18
4.2.5. Nombre de mécanismes de promotion de l'innovation disponible	2	2	2	2	2

Produit 4.3: Les communautés ciblées accèdent à des mécanismes de redevabilité et de participation inclusive à l'action publique, et à la prévention et la gestion des conflits communautaires de l'environnement, dans une perspective de sécurité humaine.

4.3.1. Nombre de mécanisme opérationnel de promotion et de contrôle citoyen impliquant les femmes et les jeunes	1	3	6	9	10
4.3.2. Nombre de femmes et des jeunes formés et sensibilisés sur la participation politique, à l'accès aux sphères de décision, la médiation et la prévention des conflits	Femmes (646)	982	1,163	1,193	1,225
	Jeunes (402)	649	750	750	790



GTR et GTD au niveau des wilayas		(UNFPA, PNUD, OIM, FAO, UNESCO, HCR, UNICEF, HCDH, OIT, UNEP, ONUDC, PAM, ONU-Habitat)	PNUD
Rapports HCR, PNUD et autres partenaires			PNUD, HCDH, OIM, ONUDC
			PNUD, OMS, HCR
PV de réunion			PNUD, UNICEF
			PNUD, OIM, PAM



		(PNUD, OIM, FAO, PAM, UNICEF, ONUDC, OIT, UNFPA, UNEP, ONU-Habitat)	PNUD, UNICEF, UNFPA, PAM
Rapport des projets PBF			PNUD, FAO, PAM, OIM, BIT, UNFPA, UNICEF, HCDH, ONUDC

4.3.3. Nombre de communes disposant d'un cadre de redevabilité inclusifs (des jeunes et autres groupes marginalisés) fonctionnel	4	5	8	15	20
4.3.4. Nombre de communes dotées de mesures d'alerte précoce et de préparation pour gérer les conflits, les catastrophes, les pandémies et autres chocs	4	6	8	9	10



<p>Rapport de mise en œuvre du Programme PADELI</p>		<p>(PNUD, OIM, FAO, PAM, UNICEF, ONUDC, OIT, UNFPA, UNEP, ONU-Habitat)</p>	<p>PNUD</p>
			<p>PNUD, FAO, PAM, OIM, BIT, UNFPA, UNICEF, HCDH, ONUDC</p>

United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (UNSDCF) 2024-2027 for Mauritania

2024-2027 Multi-Year Funding Framework (MYFF)

Effet 1 : D'ici 2027, la population en Mauritanie, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, bénéficient et participent activement à un processus national de développement durable, plus diversifié, plus résilient aux chocs économiques et environnementaux favorisant la réduction des inégalités

Produit du CF	UN Entity
<p>Produit 1.1 : Les acteurs institutionnels nationaux publics et privés, y compris le secteur informel, les partenaires sociaux et les OSC disposent des capacités et outils pour le développement des filières économiques inclusives, durables et créatrices d'emplois décents</p>	<p>UNDP ILO IOM FAO ONU HABITAT UNICEF</p> <p>Total Produit 1.1</p>
<p>Produit 1.2 : Les capacités du système de protection sociale sont renforcées pour assurer sa durabilité, des prestations adéquates, l'accès et l'inclusion des plus vulnérables et leur adaptabilité face aux chocs.</p>	<p>FAO UNDP WFP ILO IOM UNICEF UNHCR</p> <p>Total Produit 1.2</p>
<p>Produit 1.3 : Les institutions nationales, les partenaires sociaux, la société civile et les communautés vulnérables sont dotées de capacités de résilience pour faire face aux chocs multiples y compris les effets du changement climatique et les risques de conflits</p>	<p>IOM ILO ONU HABITAT UNDP UNESCO UNFPA UNCHR UNICEF HCDH UNODC WFP</p> <p>Total Produit 1.3</p>
<p>Grand Total Effet 1</p>	

MYFF (2024-2027)

Total Funding Required	Available Funding	Funding to be Mobilized Total Funding Required minus Available Funding
\$7 650 170,00	\$3 262 000,00	\$4 388 170,00
\$1800 000,00	\$850 000,00	\$950 000,00
\$3 600 000,00	\$600 000,00	\$3 000 000,00
\$5 700 000,00	\$2 200 000,00	\$3 500 000,00
\$300 000,00	\$100 000,00	\$200 000,00
\$2 144 000,00	\$604 000,00	\$1 540 000,00
\$21 194 170,00	\$7 616 000,00	\$13 578 170,00
\$4 000 000,00	\$300 000,00	\$3 700 000,00
\$4 250 090,00	\$2 600 000,00	\$1 650 090,00
\$60 202 020,00	\$6 020 201,96	\$54 181 818,04
\$940 000,00	\$505 000,00	\$435 000,00
\$300 000,00	\$300 000,00	
\$9 276 000,00	\$1 136 000,00	\$8 140 000,00
\$6 361 204,00		\$6 361 204,00
\$85 329 313,55	\$10 961 201,96	\$74 368 111,59
\$2 080 000,00	\$1 280 000,00	\$800 000,00
\$1 880 000,00	\$870 000,00	\$1 010 000,00
\$300 000,00	\$100 000,00	\$200 000,00
\$5 100 110,00	\$4 000 000,00	\$1 100 110,00
\$80 000,00	\$40 000,00	\$40 000,00
\$800 000,00	\$370 000,00	\$430 000,00
\$61 077 680,00		\$61 077 680,00
\$7 200 000,00	\$1 155 000,00	\$6 045 000,00
\$1 236 000,00	\$309 000,00	\$927 000,00
\$45 000,00	\$45 000,00	
\$81 541 631,00	\$8 154 163,08	\$73 387 467,92
\$161 340 420,76	\$16 323 163,08	\$145 017 257,68
\$267 863 904,31	\$34 800 365,03	\$233 063 539,28

Effet 2. D'ici 2027, la population en Mauritanie, particulièrement les populations vulnérables, accèdent aux services de base de qualité inclusifs et durables.

Produit du CF	UN Entity
<p>Produit 2.1 : Les ressources humaines, les institutions en charge des services sociaux de base et les organisations de la société civile, disposent des compétences techniques et des capacités et aptitudes opérationnelles pour assurer des services inclusifs et de qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> UNESCO WFP IOM UNHCR WHO UNFPA UNICEF ONUSIDA <p>Total Produit 2.1</p>
<p>Produit 2.2 : Les écoles de formation technique et professionnelle, et les centres de perfectionnement offrent des formations initiales et continues de qualité, adaptées aux besoins du marché du travail y compris les secteurs sociaux et les métiers de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> UNFPA UNESCO UNICEF WHO ILO WFP <p>Total Produit 2.2</p>
<p>Produit 2.3 : Les jeunes hors système, en particulier les filles, reçoivent des formations alternatives (non formelles) innovantes et adaptées aux besoins du marché du travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> IOM ILO UNESCO UNFPA UNHCR UNICEF WFP <p>Total Produit 2.3</p>
<p>Grand Total Effet 2</p>	

MYFF (2024-2027)

Total Funding Required	Available Funding	Funding to be Mobilized Total Funding Required minus Available Funding
\$1 449 000,00	\$1 449 000,00	
\$52 524 689,00	\$5 252 468,88	\$47 272 219,00
\$20 000,00	\$20 000,00	
\$26 805 085,00		\$26 805 085,00
\$750 000,00	\$150 000,00	\$600 000,00
\$6 400 000,00	\$3 030 000,00	\$3 370 000,00
\$8 024 000,00	\$1 237 000,00	\$6 787 000,00
\$350 000,00	\$150 000,00	\$200 000,00
\$96 322 773,82	\$11 288 468,88	\$85 034 304,94
\$2 300 000,00	\$1 080 000,00	\$1 220 000,00
\$75 000,00	\$55 000,00	\$20 000,00
\$5 308 000,00	\$1 237 000,00	\$4 071 000,00
\$250 000,00	\$50 000,00	\$200 000,00
\$1 400 000,00	\$650 000,00	\$750 000,00
\$21 060 509,36	\$2 106 050,94	\$18 954 458,42
\$30 393 509,36	\$5 178 050,94	\$25 215 458,42
\$9 725 143,00	\$1 725 143,00	\$8 000 000,00
\$1 760 000,00	\$920 000,00	\$840 000,00
\$50 000,00	\$13 500,00	\$36 500,00
\$2 300 000,00	\$1 080 000,00	\$1 220 000,00
\$13 161 204,00		\$13 161 204,00
\$3 240 000,00	\$858 333,00	\$2 381 667,00
\$36 736 206,00	\$3 673 620,63	\$33 062 585,63
\$66 972 552,26	\$8 270 596,63	\$58 701 956,63
\$193 688 836,44	\$24 737 116,44	\$168 951 719,99

Effet 3. D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie

Produit du CF	UN Entity
<p>Produit 3.1 : Les jeunes filles et les femmes jouissent d'un environnement favorable à leur participation au dialogue inclusif, intergénérationnel et à la prise de décision.</p>	<p>UNFPA</p> <p>FAO</p> <p>UNESCO</p> <p>UNICEF</p> <p>ILO</p> <p>ONUDD</p> <p>Total Produit 3.1</p>
<p>Produit 3.2 : Les jeunes filles et les femmes ont les capacités et les aptitudes à influencer les décisions et les normes sociales qui limitent leur autonomisation.</p>	<p>UNFPA</p> <p>FAO</p> <p>UNHCR</p> <p>UNESCO</p> <p>ILO</p> <p>WFP</p> <p>UNICEF</p> <p>HCDH</p> <p>ONUDD</p> <p>Total Produit 3.2</p>
<p>Grand Total Effet 3</p>	



MYFF (2024-2027)

Total Funding Required	Available Funding	Funding to be Mobilized <small>Total Funding Required minus Available Funding</small>
\$1 850 000,00	\$500 000,00	\$1 350 000,00
\$1 500 000,00	\$100 000,00	\$1 400 000,00
\$30 000,00	\$10 000,00	\$20 000,00
\$9 478 000,00	\$1 736 000,00	\$7 742 000,00
\$1 000 000,00	\$550 000,00	\$450 000,00
\$1 000 000,00	\$1 000 000,00	
\$14 858 000,00	\$3 896 000,00	\$10 962 000,00
\$1 900 000,00	\$900 000,00	\$1 000 000,00
\$800 000,00	\$100 000,00	\$700 000,00
\$14 509 567,00		\$14 509 567,00
\$50 000,00	\$30 000,00	\$20 000,00
\$1 180 000,00	\$685 000,00	\$495 000,00
\$23 689 483,00	\$2 368 948,25	\$21 320 534,29
\$7 092 000,00	\$1 757 000,00	\$5 335 000,00
\$1 129 890,00	\$28 247,25	\$1 101 642,75
\$600 000,00	\$600 000,00	
\$50 950 939,55	\$6 469 195,50	\$44 481 744,04
\$65 808 939,55	\$10 365 195,50	\$54 342 101,29

Effet 4. D'ici 2027 la population en Mauritanie, particulièrement les plus vulnérables jouit pleinement de ses droits, dans un cadre sûr, paisible et respectueux de l'environnement

Produit du CF

UN Entity

Produit 4.1 : Les institutions nationales et les collectivités territoriales disposent des capacités de planification, de coordination, d'analyse prospective, de gestion des risques et fragilités, d'évaluation basées sur les évidences et sensibles aux droits humains.

UNDP
FAO
UNHCR
HCDH
UNICEF
ONUDDC
WFP
ILO
IOM

Total Produit 4.1

Produit 4.2 : Les institutions nationales et les collectivités territoriales disposent des capacités techniques et opérationnelles et des mécanismes participatifs pour délivrer une offre de services publics de qualité, de proximité, transparente, permettant un accès équitable et inclusif dans une perspective de durabilité environnementale et de respect des droits humains.

UNDP
UNICEF
HCDH
ONUDDC
IOM
ONU-HABITAT
ILO

Total Produit 4.2

Produit 4.3: Les communautés ciblées accèdent à des mécanismes de redevabilité et de participation inclusive à l'action publique, et à la prévention et la gestion des conflits communautaires de l'environnement, dans une perspective de sécurité humaine.

UNDP
HCDH
IOM
FAO
WFP
UNICEF
ONUDDC
ILO
UNFPA

Total Produit 4.3

Grand Total Effet 4

Grand Total

MYFF (2024-2027)

Total Funding Required	Available Funding	Funding to be Mobilized Total Funding Required minus Available Funding
\$11 317 440,00	\$3 336 000,00	\$7 981 440,00
\$13 000 000,00	\$1 000 000,00	\$12 000 000,00
\$42 374 386,00		\$42 374 386,00
\$1 153 200,00	\$288 300,00	\$864 900,00
\$8 432 889,00	\$1 626 222,00	\$6 806 667,00
\$250 000,00	\$111 000,00	\$139 000,00
\$35 750 598,00	\$3 575 059,83	\$32 175 538,46
\$1 000 000,00	\$550 000,00	\$450 000,00
\$788 849,00	\$788 849,00	
\$114 067 362,29	\$11 275 430,83	\$102 791 931,46
\$11 317 440,00	\$4 700 000,00	\$6 617 440,00
\$7 127 333,00	\$1 220 667,00	\$5 906 666,00
\$763 000,00	\$190 750,00	\$572 250,00
\$500 000,00	\$67 000,00	\$433 000,00
\$60 000,00	\$60 000,00	
\$300 000,00	\$100 000,00	\$200 000,00
\$1 520 000,00	\$945 000,00	\$575 000,00
\$21 587 773,00	\$7 283 417,00	\$14 304 356,00
\$9 700 670,00	\$1 000 000,00	\$8 700 670,00
\$40 100,00	\$10 025,00	\$30 075,00
\$8 510 000,00	\$410 000,00	\$8 100 000,00
\$9 700 000,00	\$500 000,00	\$9 200 000,00
\$279 883,00	\$27 988,34	\$251 895,04
\$5 177 778,00	\$932 778,00	\$4 245 000,00
\$250 000,00	\$151 100,00	\$98 900,00
\$1 540 000,00	\$855 000,00	\$685 000,00
\$1 450 000,00	\$750 000,00	\$700 000,00
\$36 648 431,38	\$4 636 891,34	\$32 011 540,04
\$172 303 566,67	\$23 195 739,17	\$149 107 827,50
\$699 665 246,97	\$93 098 416,15	\$606 566 830,82

Annexe 3 : Annexe Juridique

- Considérant que le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie (le « Gouvernement ») a conclu avec l'Organisation des Nations Unies, y compris ses fonds, programmes et autres organes subsidiaires, et d'autres organismes des Nations Unies (les « organismes des Nations Unies »), dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (le « Plan-cadre de coopération »), les accords ci-après, qui sont applicables aux activités de programme à mener en [pays] (les « accords avec les Nations Unies »);
- Considérant que les accords avec les Nations Unies, ainsi que la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 (la « Convention générale ») ou la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947 (la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées »), selon le cas, régissent au premier chef les relations entre le Gouvernement et chacun des organismes des Nations Unies devant aider le pays à exécuter son plan-cadre de coopération, et que leur liste, non exhaustive, est sans préjudice de tout autre instrument juridique que le Gouvernement pourrait conclure par ailleurs, y compris des accords supplémentaires avec des organismes des Nations Unies, aux fins des activités à mener dans le pays:
 - Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays, signé par le Gouvernement et [le PNUD (l'« Accord de base type en matière d'assistance »)] le _____. Le présent Plan-cadre de coopération et le plan de travail établi par un groupe de résultats communs dans lequel sont précisées les activités de programme à mener par le PNUD au titre du Plan-cadre (dont il fait partie intégrante et auquel il est intégré par renvoi) constituent ensemble un « descriptif de projet » au sens [de l'Accord de base type en matière d'assistance]. Le partenaire de réalisation et le PNUD signeront un accord de projet dans lequel seront décrits les dispositifs à mettre en place, pour chaque projet, pour exécuter le descriptif de projet correspondant;
 - Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un accord de coopération de base (BCA) conclu entre le Gouvernement et l'Unicef le 27 mars 1993;
 - Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un accord de siège conclu le 7 mai 1998;
 - Avec le Programme alimentaire mondial (PAM), un accord de base relatif à l'assistance apportée par le Programme alimentaire mondial, signé le 19 décembre 2018.
- Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), accord conclu par échange de lettres, entré en vigueur le 28 janvier 1997, en vertu duquel l'accord type d'assistance de base entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement s'appliquera mutatis mutandis à L'UNFPA dans le pays.
- Avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le « [titre de l'accord bilatéral fixant les privilèges et immunités] », conclu le ____;
- Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Accord de siège conclu le 21 juin 1978;
- Avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), un accord de base pour la fourniture d'une assistance technique de caractère consultatif, signé le 17 avril 1961;
- Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'accord de siège conclu entre le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie et l'OIM le 28 mai 2019;
- Avec le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), un accord signé entre le gouvernement et le HCDH le 22 septembre 2009 relatif à l'établissement d'un bureau du HCDH en Mauritanie;
- Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), _____ [Ajouter le nom d'autres organismes des Nations Unies, le cas échéant. Le texte devra être fourni par le bureau des affaires juridiques de leurs sièges respectifs].
- En ce qui concerne l'ensemble des organismes des Nations Unies : L'assistance est mise à la disposition du Gouvernement, et elle est fournie et reçue conformément aux résolutions, décisions, règles et procédures pertinentes et applicables de chaque organisme des Nations Unies.
- Sans préjudice de ce qui précède, le Gouvernement:
 - Applique à chaque organisme des Nations Unies et à ses biens, fonds, avoirs, fonctionnaires et experts en mission les dispositions de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions

spécialisées;

- Accorde à chaque organisme des Nations Unies, ainsi qu'à ses fonctionnaires et aux autres personnes fournissant des services pour son compte, les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords avec les Nations Unies qui lui sont applicables.
- Les Volontaires des Nations Unies qui fournissent des services pour le compte d'un organisme des Nations Unies ont droit aux privilèges et aux immunités accordés aux fonctionnaires de cet organisme.
- Les privilèges, immunités et facilités accordés à un organisme des Nations Unies au titre du Plan-cadre de coopération ne sont pas moins favorables que ceux accordés par le Gouvernement à tout autre organisme des Nations Unies signataire du Plan-cadre de coopération.
- Sans préjudice des accords avec les Nations Unies, le Gouvernement doit répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes des Nations Unies signataires, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les met hors de cause en cas de réclamation et les dégage de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées au titre du Plan-cadre de coopération, sauf si le Gouvernement et l'organisme ou les organismes concerné(s) conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires ou personnes fournissant des services pour son compte.
- Rien dans le présent Plan-cadre de coopération ou s'y rapportant ne peut être considéré:
 - Comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à tout organisme des Nations Unies ; ou
 - Comme l'acceptation par tout organisme des Nations Unies de la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler, que ce soit au titre de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, d'accords avec les Nations Unies ou autrement, et aucune disposition du présent Plan-cadre de coopération ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.



Annexe 4: Politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT)

Seules les organisations des Nations Unies appliquant la HACT sont concernées par les dispositions de cette annexe.

Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de réalisation se font conformément aux plans de travail³³ convenus entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.

Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies selon les modalités suivantes:

- Fonds transférés directement au partenaire de réalisation:
 - Avant le début des activités (transfert direct) ; ou
 - Une fois les activités terminées (remboursement);
- Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci:
- Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation.

Lorsque des transferts de fonds sont effectués en faveur de [institution nationale], celle-ci (celui-ci) transfère rapidement ces fonds au partenaire de réalisation.

Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés.

Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.

Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un

examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies³⁴. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par les organismes des Nations Unies peut procéder à cette évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de réalisation peut participer à la sélection du consultant.

Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.

En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de réalisation le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai de cinq jours ouvrés.

En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai de dix jours ouvrés.

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de réalisation et les fournisseurs extérieurs.

Lorsque les organismes des Nations Unies et un autre organisme du même système versent des fonds à un même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Pour demander le déblocage des fonds ou pour s'assurer que [l'organisme des Nations Unies] acceptera de rembourser ou de payer directement les dépenses prévues, les partenaires de réalisation utilisent le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (formulaire FACE), dans lequel ils décrivent les activités du plan de travail. Ils utilisent également le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire de réalisation désigne nommément la ou les personnes

³³ Les plans de travail des groupes chargés du suivi des résultats ou les plans de travail annuels, semestriels ou pluriannuels propres aux organismes.

³⁴ Aux fins des présentes clauses, le terme « Nations Unies » englobe les institutions financières internationales.

qu'il autorise à communiquer les informations relatives au compte, à demander des fonds et à certifier l'utilisation qui est faite des fonds reçus. Le formulaire FACE est certifié par la ou les personnes habilitée(s) désignée(s) par le partenaire de réalisation.

Les fonds transférés aux partenaires de réalisation doivent être dépensés aux seules fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail.

Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivant leur réception. Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent.

Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivant leur réception.

Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de [l'organisme des Nations Unies] permet à [celle-ci ou celui-ci] ou à son représentant d'accéder en temps voulu:

- À tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par [l'organisme des Nations Unies], accompagnés de la documentation pertinente;
- À toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés.

Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à [l'organisme des Nations Unies]. En outre, chaque partenaire de réalisation:

- Reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs et en prend connaissance;
- Adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à [l'organisme des Nations Unies qui a versé des fonds] [lorsqu'il a été précisé que les audits seraient effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ajouter « et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques »] afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à [l'organisme des Nations Unies];
- Donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées;

Rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à [l'organisme des Nations Unies] [lorsqu'il a été précisé que les audits seraient effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ajouter « et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques »], tous les trimestres (ou à une fréquence convenue localement).

L'organisme des Nations Unies] confiera les audits à un cabinet d'audit privé.



Annexe 5 : Liste des Acronymes

ANSADE	Agence Nationale de la Statistique, de l'Analyse Démographique et Economique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCR	Bureau du Coordonnateur Résident
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BM	Banque Mondiale
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CPD	Document de Programme Pays
CR	Coordonnatrice Résidente des Nations Unies en Mauritanie
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FVC	Fond vert climat
GCOM	Groupe Communication
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GR	Groupe de Résultat
HDP	Humanitaire, Développement, Paix
IDH	Indice de Développement Humain
IEA	Agence Internationale de l'Energie
IFAD	Fonds international de développement agricole
INFF	Cadre du système de financement intégré
ISDB	Banque Islamique de Développement
INPC	Indice des prix à la consommation
LNOB	Leave No One Behind
MICS	Enquête à indicateurs multiples
NEET	Personne ni en études, ni en emploi, ni en formation
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs de développement durable

OIM	Organisation Internationale pour la Migration
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de Santé
OMT	Operations Management Team
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OSC	Organisations de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PME	Petites et moyennes entreprises
PMT	Equipe de gestion du programme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	Plan de travail annuel
RNV	Revue nationale volontaire
SNU	Système des Nations Unies
UNCT	Equipe Pays des Nations Unies
UN-DESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fond des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Agence des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
UNODC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets
UNSDG	Groupe des Nations Unies pour le Développement durable
VNU	United Nations Volunteers
VGB	Violence Basée sur le Genre
VNU	Volontaires des Nations Unies
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

